DREAL Normandie





MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Éditorial

2016 a été l'année de création de la DREAL Normandie. Cette création résulte de la fusion des DREAL de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. La nouvelle DREAL, construite sur les compétences et les expertises des deux services, est une nouvelle direction dont les contours ont été largement modifiés et dont les missions s'exercent sur un territoire composé de cinq départements peuplé de 3,3 millions d'habitants.

La DREAL Normandie est un service régional dont l'action est placée sous l'autorité de la préfète de région. C'est aussi un service départemental au service des cinq préfets de départements. L'objectif, à travers le portage des politiques prioritaires du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, est le développement soutenable des territoires de la Normandie.

En cette première année d'existence, les défis à relever ont été nombreux. Le premier d'entre eux fut la dimension managériale. En effet, une direction implantée sur neuf sites a nécessité la mise en œuvre de nouveaux outils de management. Nous avons eu aussi à manager la charge de travail, à maîtriser le turn-over et le maintien des compétences et de l'expertise.



Parmi toutes les réalisations de la DREAL je citerais les plus structurantes et celles qui par leur caractère transversal ont impliqué l'ensemble des services. Ainsi :

- le déploiement, dans les territoires, de la transition énergétique pour la croissance verte,
- · la déclinaison partagée de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- · l'accompagnement des projets de parcs éoliens en mer au large de Fécamp, de Courseulles-sur-Mer et du Tréport,
- l'avancement du dossier du contournement Est de Rouen, liaison A28-A13,
- l'approbation du PPRT du Havre et les avancées sur celui de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly,
- · la mise en œuvre de la réforme de l'autorité environnementale avec la création de la mission régionale de l'autorité environnementale,
- l'élaboration du dossier de propositions sur le zonage Natura 2000 au large.

La DREAL Normandie, par le large spectre de ses missions, est un levier important de la mise en œuvre des politiques publiques et un soutien essentiel au développement économique de la Normandie. J'espère que ce rapport d'activité vous donnera un aperçu significatif de nos activités, et de nos résultats.

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Sommaire

	La vallée de la Seine6
	L'estuaire de la Seine8
	Le Mont Saint-Michel10
	Les paysages et les sites12
	La transition énergétique pour la croissance verte14
	Le logement et la construction16
(Teef	L'aménagement et le foncier18
	Les infrastructures de transport et la mobilité durable20
	Les véloroutes et voies vertes22
(3)	L'eau et la biodiversité24
	La mer et le littoral28
	La prévention des risques technologiques et la sécurité industrielle30

	La prévention des risques naturels	.32
	L'énergie, l'air et le climat	.34
(101)	Le développement durable et l'économie circulaire	.36
?	L'évaluation environnementale	.38
	Les contrôles des transports et des véhicules	.40
Value O Value	Le management de la connaissance et l'appui aux projets	.42
	Les fonctions supports régionales	.44
	Les fonctions supports de la DREAL	.46
Liber - Egely - Jihman Riper François	Le management de la qualité	.48
	Les publications	.50
	La localisations de nos implantations et l'organigramme	.52
A B see	Glossaire	.54



La vallée de la Seine

Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, coordonne l'action des services de l'État pour la mise en œuvre du schéma stratégique de développement de la vallée de la Seine. Ce territoire, défini par le décret du 22 avril 2013, englobe l'ouest de l'Île-de-France et les territoires de la Normandie orientés autour de la vallée de la Seine et de ses débouchés littoraux et portuaires.

Le projet de développement de la vallée de la Seine vise à faire aboutir les nombreux travaux conduits depuis 2009 autour de l'axe Seine, sur un programme d'actions concrètes. Sur les bases du

schéma stratégique, adopté en janvier 2015, le contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) a été signé le 25 juin 2015 entre l'État et les Régions. La DREAL Normandie est mobilisée auprès de la préfète de la région pour la mise en œuvre et la réussite du CPIER.

La DREAL Normandie est plus particulièrement mobilisée auprès de Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales et d'Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime en matière notamment d'infrastructures, de développement durable, de mise en valeur des paysages, d'aménagement et de mobilités douces.

En 2016, des avancées significatives ont concerné :

- les opérations ferroviaires : la ligne nouvelle Paris-Normandie pour le transport des voyageurs et la liaison Serqueux-Gisors pour le fret,
- de nouvelles perspectives autour du fluvial, tant pour le transport de marchandises et la logistique que pour le développement de l'activité de croisière,
- un projet pour la création d'un itinéraire continu de véloroute en bord de Seine.

Le territoire de la vallée de la Seine au sens du décret du 22 avril 2013, c'est:

départements

27 850 km²

millions d'habitants



Port de Rouen (Seine-Maritime)

La revoyure du CPIER de la vallée de la Seine

Lancée à la demande du Premier ministre, au premier semestre 2016, afin de tenir compte de la mise en place des nouvelles régions, la revoyure des contrats de plan État-Région, portant sur la période 2015-2020, concerne également le CPIER vallée de la Seine, en lien avec les CPER de Haute-Normandie, de Basse-Normandie et d'Île-de-France, pour atteindre un nouvel équilibre financier devant s'apprécier à l'échelle des quatre contrats.

La région Normandie voit sa place renforcée en tant que deuxième contributeur du contrat de plan, apportant 148,66 M€*. L'État reste le premier financeur avec un montant de 240,9 M€*. La Région Île-de-France apporte quant à elle 59,386 M€* (*hors projet Serqueux-Gisors). En incluant le projet Serqueux-Gisors, dont le plan de financement reste à finaliser, et les contributions attendues des autres collectivités, le montant du CPIER vallée de la Seine révisé frôlera le milliard d'euros (985,116 M€).



L'estuaire de la Seine

La réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Auprès de Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, d'Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime et de François LOBIT, sous-préfet du Havre, la DREAL est chargée du suivi de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine depuis sa création en 1997. Elle est en lien permanent avec le gestionnaire de la réserve, la Maison de l'estuaire, et assure le secrétariat des instances consultatives de la réserve.

Voilà maintenant 3 ans et demi que la Maison de l'estuaire met en œuvre les opérations du 3^è plan de gestion 2013-2018, aujourd'hui à mi-parcours.

Fin 2016, le gestionnaire et la DREAL ont annoncé le lancement des travaux de préparation du 4è plan de gestion. L'année écoulée aura permis l'avancement de plusieurs études qui contribueront à alimenter la préparation du prochain plan de gestion :

- l'évaluation de l'efficacité des zones de non chasse et de la pression de chasse, menée par les fédérations départementales des chasseurs de Seine-Maritime, de l'Eure, avec la collaboration du gestionnaire et l'appui d'un groupe technique. Le CNRS de Strasbourg et le bureau Naturaconsta sont chargés de la réalisation de cette étude. Une dernière campagne de capture s'achève cet hiver. Les résultats issus des analyses d'un très grand nombre de données récoltées sont attendus pour l'an prochain.
- une première partie de l'étude des fonctionnalités écologiques de l'estuaire aval, sujet au cœur des préoccupations du gestionnaire et des partenaires dans les choix de gestion, s'est achevée fin 2016. Ce premier travail consiste en un état des lieux de la connaissance disponible et des dimensions restant à explorer. Ce travail complexe et de longue haleine sera complété en 2017.

Vanneau huppé (Vanellus vanellus)



Râle d'eau (Rallus aquaticus)



enfin le groupe de travail sur l'adaptation des pratiques agricoles avance sur la réserve avec deux grandes opérations préparées en 2016 qui démarreront en janvier 2017 sur les prairies subhalophiles et le marais de Cressenval.

Quelques chiffres

Une des meilleures années depuis 15 ans pour la reproduction de l'échasse blanche (une dizaine de couples) et du vanneau huppé (estimation de 131 couples)

439 râles d'eau

mâles chanteurs de butor étoilés

marouettes ponctuées recensés : la réserve naturelle est un site d'importance nationale pour ces trois espèces

espèces végétales répertoriées dans les prairies du marais de Cressenval, dont 7 rares à très rares

Découverte de *Vertigo moulinsiana* dans la mégaphorbiaie de Cressenval

accueillis pour des visites





Le Mont Saint-Michel

Le parfait achèvement du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel

En 2016, la DREAL a poursuivi auprès de Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime et de Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche, son travail d'accompagnement du parfait achèvement du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel en veillant à la qualité des aménagements à réaliser en site classé : projet d'aménagement des berges du Couesnon, dispositifs d'amélioration de la signalétique et de l'éclairage. En ce qui concerne les mesures compensatoires prescrites par arrêté préfectoral du 3 décembre 2011, la DREAL s'est assurée de la conformité des travaux de création de roselières réalisés en 2016 par le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel sur les sites retenus.

La contribution de la DREAL au plan de gestion UNESCO du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie »

Afin de produire un plan de gestion, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le Ministère de la Culture ont donné, le 17 mai 2016, mandat à Nicole KLEIN, préfète de région, préfète de Seine-Maritime, préfète coordonnatrice du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie » pour mener un travail d'élaboration conjointe du plan de gestion avec les collectivités locales concernées. La DREAL a contribué

aux réunions techniques préparatoires organisées par Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche. À la demande des élus de l'Inter-SCoT, la DREAL a présenté le diagnostic et les enjeux paysagers issus de l'étude préparatoire au projet d'extension du site classé.

De même, afin de favoriser la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des risques naturels, la DREAL

a apporté son expertise lors des réunions de préfiguration d'un établissement public territorial de bassin en baie du Mont organisées par l'association Inter-SAGE. Elle poursuivra ce travail dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan de gestion.

L'enjeu spécifique de requalification de la porte d'entrée terrestre du Mont Saint-Michel

Les enjeux de requalification de la nouvelle porte d'entrée terrestre du Mont Saint-Michel se sont avérés indissociables du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, en raison de la modification des accès vers le Mont.

Le report des parcs de stationnement sur le continent a donné une vocation nouvelle au secteur commercial de « La Caserne/Mont-Saint-Michel », jusqu'alors lieu de passage obligé pour les véhicules des 2,3 millions de visiteurs se rendant chaque année au Mont. Il est désormais un lieu de passage et de desserte des navettes, dédié à la déambulation piétonne des visiteurs.

Ce secteur a été classé au titre des

sites le 6 juillet 2012 d'une façon exceptionnelle : il ne s'agissait pas de le protéger en l'état, mais d'en maîtriser l'urbanisme opérationnel pour qu'il retrouve une qualité architecturale et paysagère à la hauteur des enjeux du site. Ce classement s'accompagne d'un projet d'élaboration d'une charte d'aménagement pour que les conditions



Le Mont-Saint-Michel et sa baie (Manche)

d'une requalification du secteur soient définies par l'État en concertation avec les partenaires publics et privés.

La définition des « Éléments pour la transformation du site de la Caserne » a constitué une première étape validée par la commission supérieure des sites en 2015. Le principe retenu est celui de l'organisation d'un hameau selon l'esprit d'un campus qui rende accessible au public, par une circulation libre et informelle, les espaces privatifs.

La prise en compte des risques de submersion marine et des dispositions réglementaires propres à ce secteur littoral a donné lieu à des analyses juridiques spécifiques constituant un

préalable au projet d'ensemble. C'est en ce sens que la mise en place d'une circulation piétonne sur deux niveaux, l'un au sol et le second au-dessus du niveau de submersion marine, est à l'étude.

Afin de compléter ce travail et de formaliser l'ensemble des éléments de diagnostic, d'enjeux et de propositions d'évolution des lieux, la DREAL a lancé, en 2016, un marché d'études qui a permis de retenir un groupement d'entreprises composé des bureaux d'études ATELIER VERT LATITUDE, OGLO et NEAPOLIS. Ce groupement rassemble des compétences dans les domaines des paysages, de l'urbanisme et de l'architecture.

Ce travail doit se concrétiser en fin d'année par l'élaboration d'un document d'orientations fixant les règles architecturales, urbaines et paysagères applicables à ce secteur. Ces règles auront vocation à trouver une traduction juridique dans les documents d'urbanisme et/ou dans le plan de gestion du site classé.

Ce projet de charte d'aménagement est cité dans le projet de plan de gestion du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie », validé par le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2014.

Quelques chiffres

Site classé

autorisations ministérielles dont 4 pour des projets privés attenants

autorisations préfectorales

nouveau site classé assorti d'une charte

examens par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

examens par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

réunions du groupe de suivi de la réalisation des travaux en présence de l'inspecteur général des sites

Mesures compensatoires

reconstituer dont 22,5 ha de roselières pour 10,86 ha de roselières détruites suite au décapage des berges et au curage du Couesnon



Les paysages et les sites

La journée régionale sur paysages et industries en Normandie à Seine Innopolis à Petit-Quevilly (Seine-Maritime)

Le 14 octobre 2016, s'est tenue un colloque régional dédié aux paysages industriels. Cette journée, ouverte par Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, visait notamment à enrichir la connaissance des paysages industriels normands et à les valoriser.

Après avoir présenté en introduction de cette journée l'émergence, dans la production artistique, de l'industrie dans le paysage, ce sont les différents

paysages industriels normands, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont été caractérisés. Les exemples de reconversion et les enjeux en la matière ont également fait l'objet de riches échanges, suite à la présentation de la reconversion de l'usine Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle (Orne) et du site de la Société métallurgique de Normandie à Colombelles (Calvados). Les travaux de recherche actuellement en cours au sein de l'Établissement Public Foncier de Normandie, sur la

réhabilitation de sites industriels pollués dans la Vallée de Seine ont conclu la matinée.

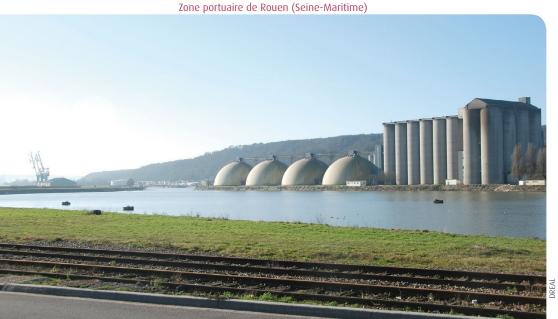
L'après-midi a, quant-à-elle, permis de mettre en lumière les actions menées par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour, d'une part, valoriser l'histoire industrielle du

territoire et, d'autre part, accompagner les entreprises en termes de démarche : Éviter/Réduire/Compenser. La journée s'est conclue par une table-ronde qui a permis de mettre en avant les grands enjeux pour les paysages industriels en région.

Le projet de classement du Marais Vernier

Les boucles de la Seine à l'aval de Rouen constituent un patrimoine paysager considérable, dont la protection s'articule avec le fonctionnement et le développement des activités économiques industrielles et portuaires, en particulier du Grand Port Maritime de Rouen, port de fond d'estuaire, et port à la fois maritime et fluvial. En amont de Rouen, la boucle des Andelys, avec Château-Gaillard, est classée depuis 2006. En aval de Rouen, la boucle de Roumare est classée depuis 2013.

La DREAL, sous l'autorité de Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, et avec la DDTM de l'Eure et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la DRAC, a lancé en 2014, la concertation sur le classement de la boucle du Marais Vernier. Les échanges ont montré l'intérêt partagé des élus et de l'État, et des différentes institutions concernées. pour un classement du site. La démarche de classement est menée de front avec la mise au point du document d'orientation et de gestion, appelé à servir de référence commune, ensuite,





Les falaises d'Étretat (Seine-Maritime)

dans la gestion du site. En 2016, une nouvelle phase de concertation a eu lieu avec les élus portant notamment sur la définition, à la parcelle, du projet de périmètre et sur les conséquences réglementaires d'une telle protection.

L'opération Grand Site des Falaises d'Étretat et de la Côte d'Albâtre

Les falaises d'Étretat constituent un site emblématique de la Normandie et de la Seine-Maritime. Leur renommée et leur fréquentation internationale les distinguent pour une inscription dans la liste des Grands Sites de France. C'est en 2012 que l'État a initié, avec le maire d'Étretat et le Conseil Général de Seine-Maritime, la démarche Grand Site sur le site classé de la côte d'Albâtre. Celle-ci s'est concrétisée par l'installation en 2014 du comité de pilotage qui est le lieu de réflexion, d'orientation et de validation

des principales étapes du processus. Ainsi, après la validation du livret d'esprit des lieux en 2015, c'est le schéma d'interprétation qui résulte d'une démarche partenariale et collaborative de définition des enjeux et des objectifs de valorisation de ce Grand Site qui a été validé en 2016. Un programme d'actions sera validé début 2017 afin d'engager les premiers travaux et obtenir le label « Grand Site de France », pour les falaises d'Étretat, d'ici 2018.

Le projet de classement de la vallée du Bec – Abbaye du Bec Hellouin

Au cœur du département de l'Eure, la vallée du Bec est le parfait témoignage de l'identité normande. Encadrée de coteaux boisés, elle sert d'écrin paysager à l'abbaye bénédictine du Bec-Hellouin, classée monument historique depuis 2008. Inscrite au titre des sites depuis 1976, la vallée fait aujourd'hui l'objet d'un projet de classement conforté par l'inspection générale qui a eu lieu en mars 2015 et qui s'est prononcée favorablement pour la protection de cet ensemble paysager remarquable et pittoresque.

Après une première présentation du projet aux élus de la vallée le 28 octobre 2015, une phase de concertation a été engagée au début de l'année 2016, afin de recueillir officiellement l'avis des élus sur l'opportunité d'un tel classement et sur le périmètre proposé.

Au regard des avis majoritairement favorables, la DREAL Normandie a proposé au préfet de l'Eure de poursuivre la procédure de classement, en procédant à des ajustements du périmètre. Présenté en commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Eure, le 12 octobre 2016, le classement a recueilli un avis unanimement favorable. Le prochain temps fort de ce projet sera constitué par l'enquête publique en 2017.



La transition énergétique pour la croissance verte

L'appel à projet Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a lancé, le 4 septembre 2014, l'appel à projets national « Territoires à Énergie Positive

pour la Croissance Verte » pour mobiliser les territoires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français. En Normandie, fin 2016, 18 territoires candidats sont lauréats « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » :

- pour le Calvados : le Syndicat mixte Caen Métropole/Caen-la-Mer/ville de Caen et la Communauté de communes Pays de Condé et de la Druance ;
- pour l'Eure : le Département de l'Eure, la Communauté d'agglomération Seine-Eure et le Pays du Roumois ;
- pour la Manche : la Communauté de communes de Sèves-Taute, la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, le Conseil départemental de la Manche, la Communauté de commune du Mortainais;
- pour l'Orne : la Communauté urbaine d'Alençon et la Communauté de communes Argentan Intercom;
- pour la Seine-Maritime : la Commune de Rouen, la Commune de Malaunay, la Communauté de communes Caux Vallée de Seine, la Communauté d'agglomération du Havre, la

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Communauté d'agglomération Dieppe Maritime, la Commune de Petit-Quevilly et le Pays de Bray.

Chacun de ces lauréats a signé une convention d'appui financier avec la ministre permettant de contribuer à décliner localement les objectifs fixés par le projet de loi sur la transition énergétique à travers leurs programmes d'actions :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets;
- produire des énergies renouvelables locales;
- préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable;
- développer l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale.



Quelques chiffres

18

lauréats en région

conventions financières signées

26

millions de subventions TEPCV mobilisées pour un investissement total de 54 millions d'euros



Chaufferie Biomasse à Canteleu (Seine-Maritime)

La communauté de travail transition énergétique en Normandie

La transition énergétique vise à rendre la société plus économe en énergie et à déployer les énergies renouvelables (EnR). La transition énergétique doit être facteur de développement économique et créatrice d'emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

La communauté régionale de travail regroupant la préfecture de région, le SGAR, les préfectures de département, l'ADEME, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région, les DDT(M) et la DREAL s'est réunie régulièrement en 2016 en Normandie.

Cette communauté de travail a pour vocation:

- · d'encourager sur le territoire les actions de rénovation énergétique des bâtiments, de développement des EnR, de création de réseaux d'économie circulaire,
- · de diffuser de la manière la plus efficace les outils mis à disposition

- des collectivités pour s'engager dans la transition énergétique,
- de faciliter la mobilisation des partenaires et d'accompagner les collectivités lauréates des appels à projets ou appel à manifestation d'intérêt en faveur de la transition énergétique.



Le logement et la construction

Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, a lancé le plan de relance du bâtiment et de la construction. Produire davantage de logements et notamment de logements locatifs sociaux, réformer les attributions, lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le logement : la Normandie est mobilisée. Sous l'autorité des préfets de département, les DDT(M) sont à la manœuvre. La DREAL leur apporte son appui, sous l'autorité de la préfète de région et du secrétaire général pour les affaires régionales.

Parc public

En 2016, plus de 4 540 logements sociaux et très sociaux ont été financés en Normandie : 2 375 logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS), 882 logements locatifs (PLAI) pour des ménages très modestes (soit un taux de 27 % à l'échelle régionale), 967 logements locatifs (PLS) avec des niveaux de loyers intermédiaires. 5 millions d'aides directes de l'État qui s'ajoutent à environ 103 millions d'aides indirectes ont été attribués aux bailleurs sociaux pour répondre aux besoins de tous les ménages et en particulier les plus modestes. À l'initiative de la DREAL, la première réunion du réseau des partenaires de la réforme des attributions de logements en Normandie s'est tenue le 14 octobre 2016 à Caen. Réunissant plus de 80 personnes, services techniques des collectivités locales, bailleurs sociaux, services de l'État et les ADIL, la mise en place de ce réseau a pour objet

de décliner régionalement la démarche nationale du Club des partenaires de la réforme des attributions. L'objectif du réseau est d'aider les partenaires à avancer sur la construction de politiques intercommunales d'attribution à partir d'une approche reposant sur l'échange de bonnes pratiques et des apports méthodologiques.

Habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne et dégradé reste un enjeu majeur pour réduire la précarité et l'exclusion sociale. L'articulation des procédures coercitives menées dans le cadre des 5 pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne ainsi que les actions incitatives de rénovation des logements auprès des propriétaires bailleurs et occupants reste essentielle aussi bien sur le volet travaux que sur le volet foncier. 300 logements sont ainsi réhabilités cette année via les financements de l'Anah. La DREAL

a organisé, le 13 octobre 2016, avec l'Agence Régionale de Santé, la première réunion consacrée à la lutte contre l'habitat indigne réunissant les membres des 5 pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne de la Normandie. Cette rencontre dont l'objet visait à renforcer le partenariat et échanger sur les bonnes pratiques a réuni plus de 80 personnes issues des collectivités, des services de l'État, des ADIL, de la Caisse d'Allocations Familiales, des opérateurs.

CUBE 2020

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires est un enjeu du concours CUBE 2020. Le bon usage des appareils et le réglage approprié des installations techniques est ainsi valorisé. Porté et financé par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable avec l'appui de l'Institut Français pour la Performance Énergétique (IFPEB), le concours CUBE 2020 a créé la catégorie

Quelques chiffres

La cité administrative Saint-Sever de Rouen est engagée dans le concours CUBE 2020, c'est environ:

25 500 m² de surface chauffée

1 400 agents 320 000 €/an

de factures énergétique environ

« bâtiments de l'État » pour l'édition 2017. La mobilisation des gestionnaires de bâtiments avec le concours de la DREAL a permis l'inscription de 5 sites normands, dont la cité administrative Saint-Sever de Rouen. La Normandie fait ainsi partie des régions les plus représentées.

La rénovation énergétique des logements

Dans le cadre de l'animation du Plan Régional Énergétique de l'Habitat (PREH) en Normandie, un nouvel accord-cadre est à l'étude avec l'ADEME pour la mise en œuvre coordonnée du Plan Bâtiment Durable et du PREH. Cet accord prendra en compte l'ensemble des documents de stratégie à l'échelle régionale, les orientations nationales et fixera les objectifs du partenariat et les priorités d'actions en coordination avec l'Anah et l'ADFMF.

Guichet unique de la rénovation énergétique, les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) se mettent progressivement en place en assurant une mission de service public gratuite avec un accompagnement

renforcé des ménages tant sur le plan technique qu'administratif. 2 plateformes de ce type sont opérationnelles dès cette année. Il s'agit de la Maison de la rénovation à Louviers au sein de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) depuis le 1er avril, et la Plateforme de la rénovation au Havre au sein de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) depuis le 29 septembre.

En 2016, une enveloppe de 28 M€, cumulant les aides de l'Anah et du programme Habiter Mieux, a permis de subventionner, en Normandie, 2 800 logements de propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs.

Schéma directeur de l'immobilier en région (SDIR)

La DREAL a mobilisé son expertise technique auprès des services de la préfecture de région et de la mission politique immobilière de l'État dans le cadre de l'élaboration du SDIR. Des actions de formation aux outils informatiques et au diagnostic technique de bâtiments

ont été ainsi menées auprès des « têtes de réseau » en charge de la mise à jour des données pour les administrations occupantes. Une évolution de la politique immobilière est en cours avec la création de la Direction Immobilière de l'État qui va se décliner en région en 2017.



Construction de logements à Lillebonne (Seine-Maritime)

La Cellule Économique Régionale de la Construction de Normandie (CERC)

Issue de la fusion de la cellule de la construction de Basse-Normandie (le CRIEC : le Centre Régional d'Information Économique et de Concertation de la Construction et des Travaux Publics de Basse-Normandie) et de celle de Haute-Normandie (la CERHN : la Cellule Économique Régionale de Haute-Normandie), la CERC de Normandie est opérationnelle auprès de l'ensemble des partenaires de la construction en Normandie que ce soit les organismes professionnels du BTP, les maîtres d'ouvrage collectivités et bailleurs sociaux, les maîtres d'œuvre, le monde bancaire ainsi que les services de l'État.

Elle produit des notes de conjonctures statistiques en apportant à ses membres un éclairage sur l'activité économique du secteur et mène également des études partenariales à leur demande.

Quatre études auxquelles la DREAL a apporté son soutien financier, ont été menées en 2016. Il s'agit du baromètre régional Plan Bâtiment Durable, du tableau de bord TP durable, de l'enquête emploi-formation-activités menée auprès de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'observatoire de l'ingénierie Normandie ainsi que le diagnostic dans le cadre de la mise en place du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.



L'aménagement et le foncier

Le club PLUi

Le club des PLU intercommunaux en Normandie s'est réuni, le 29 mars et le 22 septembre 2016, respectivement à Livarot (Calvados) et à Nocé (Orne).

Chaque rencontre de ce réseau rassemble une cinquantaine de participants, élus et techniciens, représentant de nombreux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal.

Des points d'actualité réglementaire ont été traités, comme les conséquences de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ou la recodification du Livre 1er du code de l'urbanisme, présentées par des représentants de l'administration et suivies d'échanges lors de la réunion de Livarot.

Des approches thématiques ont été débattues, comme à Nocé, la prise en compte de l'eau sous ses différents aspects: gestion qualitative et

quantitative de la ressource, gestion du risque d'inondation, inventaire et prise en compte des zones humides, en soulignant la pertinence de l'échelle intercommunale pour aborder ces sujets. L'importance à accorder au projet de territoire et aux approches transversales reste une préoccupation constante de ce club et se traduit par des travaux interactifs en ateliers : démarche prospective ou potentiel d'une vallée comme support de projet, par exemple.

Pour en savoir plus http://extranet.plui.logement.gouv.fr/

Nom d'utilisateur : plui /

Mot de passe : extr@plui

La planification de l'urbanisme

La DREAL apporte son expertise dans ses champs de compétence aux cinq directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) dans le cadre du portage des politiques en matière de développement soutenable des territoires et de la planification de l'urbanisme.

Cette expertise et cet appui portent sur le bon fonctionnement de la communauté de travail et sur le portage des missions spécifiques de la DREAL auprès de la préfète de région et des cinq préfets de département : énergie, air, climat ; restauration de la biodiversité ; installations classées et sites et sols pollués; paysages et sites; mobilité durable et infrastructures de transport.

On peut notamment citer les contributions de la DREAL, sous l'autorité de Laurent FISCUS, préfet du Calvados,

Quelques chiffres

L'activité planification de la DREAL c'est:

90

porter à connaissance (PAC) pour des plans locaux d'urbanisme, des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et des schémas de cohérence territoriaux (SCOT)

avis sur des documents d'urbanisme arrêtés

notes d'enjeux dans le cadre de l'élaboration des PLUi

aux avis sur les SCOT du Pré-bocage et du Pays de Falaise et sur le PLUI de l'intercommunalité de Lisieux ou encore à la définition des enjeux sur le SCOT du Bessin.

L'année 2016 a été marquée par un important travail collaboratif impliquant l'ensemble des services métiers de la DREAL, pour la mise en place de nouveaux outils ayant pour objectif d'optimiser la contribution de la DREAL.

Le programme pluriannuel d'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

L'année 2016 a marqué la fin du programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2012-2016 de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et l'élaboration du nouveau PPI pour les années 2017 à 2021. Ce document définit le cadre technique, territorial et financier des interventions de l'établissement. Cette année a donc été ponctuée par plusieurs séances de travail des équipes techniques et du Conseil d'administration dont la DREAL est membre avec voix délibérative depuis début 2016. L'État a fait part des orientations qu'il souhaite voir prises en compte sur ces cinq prochaines années.

Il s'agit en premier lieu de contribuer à l'objectif de construction et de réhabilitation notamment de logements sociaux. Il s'agit également de contribuer à un aménagement durable du territoire dans une logique de réduction de la consommation d'espace et de densification ainsi que la préservation des zones agricoles et naturelles.

Une évaluation du PPI 2012-2016 a été réalisée par l'établissement. Le PPI 2017-2021 a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2016.





Les infrastructures de transport et la mobilité durable

Les mobilités

La DREAL a publié, à l'automne 2016, la première édition de l'Observatoire Normand des Déplacements (l'ONDE). Cette publication rassemble l'essentiel des données régionales sur les mobilités et apporte un éclairage sur le lien entre action publique et comportement des usagers. Elle a été précédée en juin 2016 d'un focus sur l'incitation à l'usage du vélo en Normandie.

Plusieurs études ont été finalisées en 2016, notamment sur les conséquences de l'ouverture de l'autoroute A150 entre Barentin et Yvetot (Seine-Maritime) en 2015 ou encore de la réouverture du Pont Mathilde à Rouen. La DREAL cofinance et accompagne les enquêtes ménages-

Tramway du Havre (Seine-Maritime)



déplacements des collectivités ainsi que les études d'accessibilité de la future gare de Rouen rive gauche.

En matière d'urbanisme, la DREAL apporte son expertise sur les déplacements dans le cadre des documents de planification, nombreux à avoir été lancés en 2016 à l'échelle intercommunale.

Elle soutient le développement des transports collectifs et accompagne les lauréats de l'appel à projet national « transports collectifs et mobilité durable ». L'actualité 2016 a notamment été riche pour trois d'entre eux avec :

- · le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « ligne T4 » porté par la Métropole Rouen Normandie, déclaré d'utilité publique en juin,
- · l'enquête publique, menée à la rentrée 2016, sur le projet de la Communauté d'Agglomération Caenla-Mer, transformant notamment la ligne existante de Transport sur Voie Réservée, en tramway fer standard,
- une concertation publique menée au premier trimestre pour le projet porté

par la Communauté d'Agglomération Seine Eure de ligne de BHNS entre la gare de Val-de-Reuil et la place Thorel à Louviers.

Enfin, la DREAL est intervenue pour apporter son appui et son expertise aux projets de véloroutes et voies vertes portés par les collectivités et en particulier pour les itinéraires inscrits au schéma national.





La multimodalité

La DREAL soutient les nombreux projets ferroviaires qui permettront d'améliorer le transport de fret et de voyageurs.

Elle a ainsi contribué au lancement des études de diagnostic de la tranchée couverte de Rouen rive gauche, ouvrage d'art ancien qui constitue, en rive gauche, l'unique desserte ferroviaire du port de Rouen, et qui a fait l'objet de premiers travaux en surface en 2016 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Rouen-Normandie.

La DREAL accompagne également le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, qui doit permettre d'augmenter la part du rail dans la desserte fret du Port du Havre. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique en mars et avril 2016, avec un avis favorable. Le projet a été déclaré d'utilité publique le 18 novembre 2016.

La DRFAL est très investie aux côtés de SNCF Réseau et de la Région dans l'accompagnement des études du projet structurant de Ligne Nouvelle Paris-Normandie, L'avancement des

études, associé à une forte démarche de concertation avec les partenaires du territoire (outil Carticipe, réunions publiques, ateliers insertion territoriale et fonctionnalités, commissions consultatives, comités territoriaux...), a permis au COPIL d'octobre 2016 de retenir une première sélection de 3 ou 4 zones de passages possibles pour chacune des 3 sections prioritaires Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot. Enfin, la DREAL apporte son concours méthodologique et financier pour faciliter la mise en accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, de plusieurs gares ferroviaires de la région : Bernay, Fécamp, Lisieux, Valognes.

Sur le champ des projets portuaires, la DREAL accompagne les projets d'investissement des grands ports maritimes de Rouen et du Havre, inscrits aux contrats de plan, telles que les plateformes logistiques.





Les projets routiers

De nombreux projets d'aménagement du réseau routier national sont pilotés par la DREAL sous l'autorité de Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, avec pour objectifs principaux d'améliorer la sécurité et le confort des usagers et de réduire les trafics automobiles dans les zones densément urbanisées des grandes agglomérations.

La DREAL a ainsi mené en 2016 plusieurs démarches d'études :

- · les études d'opportunité pour la mise à 2x2 voies de la RN12 entre Mortagne-au-Perche et Saint-Mauricelès-Charencey, dans l'Orne;
- la poursuite des études d'amélioration de sécurité sur la RN 13 entre Valognes et Cherbourg, dans la Manche;
- · les études de projet de sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen, dans le Calvados, dont les travaux démarreront en 2017;
- · la poursuite des études et la constitution du dossier d'enquête publique pour le projet des accès Sud du Pont Gustave Flaubert à Rouen, en Seine-Maritime: l'enquête publique aura lieu début 2017 et la réalisation



RN12 à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne)

doit débuter au second semestre 2017.

L'année 2016 a également été marquée par des étapes importantes de concertation et d'échange avec le public, avec en particulier l'enquête publique relative au contournement est de Rouen, liaison A28-A13, qui a permis à un large public de s'exprimer et s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête. En 2016, la concertation au titre de l'article L-103-2 du Code de l'Urbanisme a été menée pour la déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon sur la RN12, dans l'Orne.

Enfin, les projets routiers en phase opérationnelle se sont poursuivis avec de multiples investissements assurés par la DREAL avec l'appui de la DIR Nord-Ouest, maître d'œuvre, et en particulier les travaux de la déviation sud-ouest d'Evreux, et les travaux d'ouvrages d'art et de création de carrefours sur la RN27 à Dieppe.

Les CPER

Signés en 2015, les Contrats de Plan État-Région (CPER) de Basse-Normandie et de Haute-Normandie, et le Contrat de Plan Interrégional État-Région (CPIER) Vallée de la Seine ont fait l'objet en 2016 d'un travail de révision à budget constant, amenant à de légères adaptations des volets mobilité multimodale et gestion des flux et des déplacements en ce qui concerne les infrastructures de transport.

Sur le champ des mobilités, tous modes de transport confondus, un investissement total de 965,93 M€ (dont 387,9 M€ de part État et 282,16 M€ de part région) est ainsi inscrit pour la période 2015-2020 pour les 2 CPER.



Les véloroutes et voies vertes

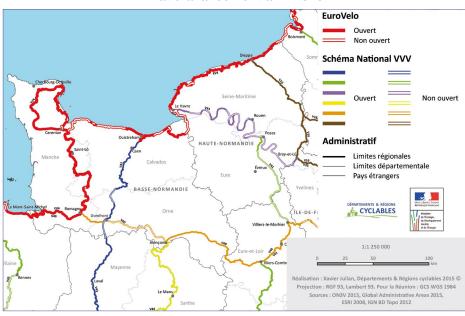
La déclinaison du schéma national des véloroutes et voies vertes en Normandie

L'État s'est doté dès 1998 d'un schéma national des véloroutes et voies vertes, mis à jour lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 11 mai 2010.

La Normandie est concernée, via ce schéma, par un itinéraire européen (EV4) et six itinéraires nationaux (V16, V33, V40, V41, V43 et V44).

Dans le cadre de ce schéma, la DREAL Normandie, sous l'autorité de Nicole KLEIN, préfète de Région Normandie, préfète de Seine-Maritime et des préfets de département, favorise l'avancée des itinéraires dans leur globalité et leur cohérence en termes d'identité, d'aménagements, de qualification de l'offre et de promotion- communication. Elle accompagne les maîtres d'ouvrage des sections en projet, dans un rôle de conseil et de facilitation des procédures administratives.

Carte du schéma national des véloroutes et voies vertes État d'avancement avril 2015





En 2016, la DREAL a notamment été associée à l'avancement de deux sections particulières de l'EV4 (Eurovéloroute Roscoff - Kiev) et d'une section particulière de la V33 (la Seine à Vélo) : · Section Poilley - le Mont Saint-Michel : l'aménagement de l'itinéraire de 15 km en bordure du littoral vise à créer un parcours touristique permettant une valorisation des sites et paysages maritimes de la Baie du Mont Saint-Michel. Jacques WITKOWSKI, préfet du département de la Manche, a prescrit la tenue d'une enquête publique, entre le 17 octobre et le 17 novembre 2016, en vue notamment de la déclaration d'utilité publique du projet.

- Section Colleville-sur-Mer Viervillesur-Mer : la section d'environ 1 kilomètre au droit de la plage dite d'Omaha Beach, à l'aplomb du cimetière américain de Collevillesur-Mer constitue une rupture d'itinéraire entre deux sections de voie verte aménagées par le Conseil Départemental du Calvados. Laurent FISCUS, préfet du département du Calvados, a mobilisé la DREAL pour aider le maître d'ouvrage à définir un projet fonctionnel tenant compte des nombreux enjeux patrimoniaux et paysagers du site.
- · La Seine à Vélo, longue d'environ 400 km, reliera Paris au Havre. Cet itinéraire, inscrit au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020, connaît



Touristes à bicyclette devant le Mont-Saint-Michel (Manche)

une actualité riche en Normandie. Sous l'impulsion de Thierry COUDERT, préfet du département de l'Eure, la DREAL est associée à son avancement sur la section Giverny - Les Andelys qui constitue, en termes de calendrier, la priorité pour le Département de l'Eure.

En Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie et le Conseil Départemental ont inauguré, le 26 septembre 2016, la

section de 5,8 km entre la base nautique de Belbeuf et les quais bas de Rouen.

En 2017, la DREAL sous l'autorité d'Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime, est mobilisée pour le projet de voie verte prévue entre Le Trait et Duclair, porté par la Métropole Rouen Normandie.





L'eau et la biodiversité

La révision des zones vulnérables sur le bassin Loire-Bretagne

Le zonage effectué en 2012 sur le bassin Loire-Bretagne a été annulé par la Cour administrative d'appel de Nantes le 28 juillet 2015. Le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne a donc engagé la révision des zones vulnérables aux nitrates en s'appuyant sur les données de la sixième campagne de surveillance des masses d'eau souterraines et superficielles avec pour objectif l'approbation de la délimitation des zones vulnérables en décembre 2016. Sous l'autorité d'Isabelle DAVID, préfet de l'Orne, la DREAL Normandie a organisé la concertation relative à cette nouvelle délimitation des zones vulnérables en juillet 2016.

Le déploiement du réseau sources sur le bassin de l'Orne

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a identifié le bassin de l'Orne comme bassin à enjeux « macroalques opportunistes » dans son défi n°4 visant à protéger la mer et le littoral. Les programmes types d'actions destinés à lutter contre l'eutrophisation comprennent la mise en place de dispositifs d'acquisition de connaissances

et de suivi des flux des cours d'eau À cet effet, la DREAL a déterminé les points de mesures sur lesquels seront réalisés la prise de données dans le cadre du réseau « sources ». La première des quatre campagnes annuelles de mesures sera réalisée au 1^{er} trimestre 2017 par la DREAL.

Les zones humides

Le site du marais Vernier et la vallée de la Risle maritime a été le 44^è site désigné au titre de la convention de Ramsar sur la préservation des zones humides d'importance internationale.

Pour fêter cet événement, la communauté de communes de Quillebeuf et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande ont organisé le 26 avril, une manifestation nationale autour des zones humides.

Cette manifestation a été ouverte par Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, et a réuni plus de 150 personnes. Cet événement a été l'occasion d'évoquer la protection, la gestion mais aussi la valorisation de ce territoire d'exception. Il a aussi permis de partager l'exceptionnelle richesse des zones humides et leur rôle dans la préservation de la biodiversité.



Cette année, Ramsar-France a choisi la Normandie pour tenir son 8è séminaire annuel des gestionnaires de site Ramsar en Normandie les 19-20 et 21 octobre à Pont-Audemer, sous la présidence du sénateur Jérôme BIGNON.

Cette manifestation a été

l'occasion de la signature de chartes de gestion pour les sites du Marais Vernier-vallée de la Risle maritime et des marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys.

Les espaces naturels protégés

Le quarantième anniversaire de la création de la réserve naturelle nationale de la Mare de Vauville et de celle de la Forêt de Cerisy dans la Manche ont donné lieu cette année à deux manifestations d'une journée co-organisée par la DREAL et les gestionnaires (GONm et ONF). Cela a permis aux partenaires locaux de mieux comprendre les enjeux de ces sites d'exception et de la gestion qui leur est appliquée.

Organisé par la DREAL Normandie pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le séminaire annuel des chargés de mission réserves naturelles et stratégies de création des aires protégées s'est déroulé sur l'île de Tatihou, les 18 et 19 septembre 2016. Les objectifs de ce séminaire qui a mobilisé le ministère, le directeur des Réserves naturelles de France et des représentants du Muséum National d'Histoire Naturelle étaient de faire le point sur les actualités nationales et leur mise en œuvre, échanger sur leur application en services déconcentrés, partager les expériences. Parmi les sujets abordés, la loi biodiversité et ses textes d'application, l'autorisation environnementale, les actualités sur la

stratégie de création d'aires protégées terrestres, les arrêtés de protection de géotope ou encore la nouvelle méthodologie des plans de gestion.

Une zone de protection renforcée sur le Banc des oiseaux, dans l'estuaire de l'Orne, a été instituée par un arrêté de Laurent FISCUS, préfet du Calvados, au sein de la réserve de chasse maritime créée par arrêté ministériel.

Ce banc constitue une zone majeure pour l'alimentation et le repos des limicoles, des sternes, des mouettes et des goélands en période de reproduction, de migration et d'hivernage.

Il s'agit principalement d'interdire la circulation à pied et de tout type de véhicules, l'accostage et le survol d'engins d'aéromodélisme, de drones, de cerfs-volants sur cette flèche sableuse qui a bénéficié d'un balisage approprié. Cette protection complémentaire constitue une mesure d'accompagnement du projet d'aménagement de l'avantport de Caen-Ouistreham porté par Ports Normands Associés. Sous l'autorité de Laurent FISCUS, préfet du Calvados, un travail collaboratif entre les services de l'État et établissements publics, les collectivités locales, les associations



Le Banc des oiseaux dans l'estuaire de l'Orne (Calvados)

d'usagers et les associations naturalistes a permis l'élaboration et la mise en œuvre de cette action.

C'est un exemple de réussite de mise en place de mesures fortes en faveur de la biodiversité issues d'un bon accompagnement de projet et d'un consensus local sur un espace très fortement fréquenté.

L'inventaire du patrimoine naturel

L'inventaire régional du patrimoine géologique couvre maintenant l'ensemble de la région avec la réalisation de l'inventaire sur le département de l'Eure, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL en 2016. Ce travail conséquent a permis d'engager une réflexion pour l'élaboration des listes départementales des sites d'intérêt géologique.

Quelques chiffres

37 stations sur 20 cours d'eau et **3** plans d'eau de Normandie, suivis par le laboratoire d'hydrobiologie, plus de **160** projets (en phase travaux) de restauration de la continuité écologique avec des projets marquants comme celui du barrage de Martot sur l'Eureaval ou ceux du décloisonnement de la Béthune de la mer à Neuville-Ferrières.

captages Normands ont Normandie au titre des « captages exemplaires » (Limésy et Radicatel en Sympec-Sainteny dans la Manche.



L'eau et la biodiversité

Les sites Natura 2000

L'année 2016 a été marquée pour Natura 2000 par l'élaboration, par le Conseil régional, de la nouvelle stratégie de financement de l'animation et de la gestion des sites avec des crédits FEADER. La réunification de la Normandie a été l'occasion de travailler sur un schéma plus homogène de répartition du suivi des sites entre la DREAL et les DDT(M). Ainsi,

le suivi de 28 sites sera progressivement confié aux DDT(M) à l'horizon 2018. Enfin, la DREAL a achevé en 2016 les démarches lancées en 2013 visant à désigner en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive habitat l'intégralité des 53 Sites d'Importance Communautaire qui ne l'étaient pas encore.





Le laboratoire d'hydrobiologie

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL a priorisé ses suivis de réseaux 2016 sur la Bresle, l'Austreberthe, la Valmont, la Durdent, les rivières côtières Sienne, Soules et Ouest-Cotentin et une partie du Nord-Cotentin (partie à l'ouest de Cherbourg). Le laboratoire est disponible en appui pour les autres services, en interne DREAL sur l'inspection des installations classées, ou pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le suivi des prestataires. En 2016, la validation a été effectuée pour la première fois sur la totalité du

territoire soit sur près de 200 stations. Le laboratoire peut aussi intervenir pour d'autres partenaires publics, fédérations de pêches, syndicats de bassins versants, pour des études particulières. Une étude a été lancée avec la Mission Estuaire de la DREAL sur le marais de Cressenval pour la réalisation de suivis des mesures de gestion. Le laboratoire d'hydrobiologie de la DRFAL est accrédité COFRAC selon. la norme ISO/CEI 17025. Les référentiels normatifs ont évolués en 2016 et l'audit de suivi est prévu en janvier 2017.

La restauration de la continuité écologique

Le rétablissement de la circulation des espèces piscicoles migratrices et du transfert sédimentaire contribuent directement aux objectifs de bon état des cours d'eau. Les principaux enjeux de Normandie portent sur les fleuves côtiers, sur la Vire, l'Orne, et sur les affluents de la Seine, et plus particulièrement la Risle à Pont-Audemer et l'Eure où les dossiers techniques sont très complexes

et nécessitent de concilier usages, enjeux économiques et objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). En 2016, la DREAL Normandie a contribué avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les DDTM à faire progresser les projets à enjeu de la région. Le projet sur le domaine public fluvial de l'Eure aval est entré en phase travaux. La Béthune est décloisonnée jusqu'à Neuville-Ferrières.

Hydrologie et prévision des crues en 2016

En matière de crues, la saison hydrologique 2015-2016 a été marquée par l'événement de début juin 2016 qui a concerné la Seine, la rivière Eure et particulièrement ses affluents rive droite, tels que la Drouette. Au cours de cet événement, des prévisions chiffrées des pics de pleine mer attendus au droit des 16 marégraphes de Seine ont été régulièrement publiées (2 fois par jour) sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

La Drouette en Eure-et-Loir a connu, lors de cet épisode, une situation de crue exceptionnelle (de période de retour T > 50 ans): à la station hydrométrique de Saint-Martin-de-Nigelles (Eure-et-Loir), la pointe de débit a été jaugée par la DREAL Normandie à $Q = 29.5 \text{ m}^3/\text{s}$ le 1^{er} juin 2016 (plus fort débit jaugé)

En partenariat avec les DDTM de l'Eure-et-Loir, de l'Eure et de la Seine-Martime, une campagne de relevés topographiques de laisses de crues a été menée en vue de capitaliser les données recueillies lors de cet événement. Elles seront versées sur la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues,

www.reperesdecrues.developpementdurable.gouv.fr/, déployée cette année et accessibles à tous, dont le Service de Prévision des Crues Seine Aval-Côtiers Normands de la DREAL est gestionnaire pour la Normandie.

En dehors des frontières administratives de la Normandie et pour prêter main forte aux collègues d'Île-de-France, une campagne analogue a été menée par un groupe de 3 agents hydromètres ou prévisionnistes de la DREAL sur la rivière Mauldre, affluent de la Seine traversant le département des Yvelines, qui a connu, en juin, une crue d'une période de retour estimée à 50 ans.

À l'autre extrémité du spectre de l'hydrologie, on soulignera, pour cette année 2016, l'étiage particulièrement sévère qu'ont connu les cours d'eau situés à l'ouest et au sud-ouest de la Normandie et particulièrement la Sélune et la Sienne dans le département de la Manche, la Vire dans le Calvados et la Manche, et l'Orne moyenne et aval dans le Calvados.

Malgré une fin de printemps humide, l'absence de pluie significative pendant tout l'été et au début de l'automne a en effet abouti, à partir du mois d'août, à une situation de déficit généralisé sur l'ensemble des cours d'eau situés sur le massif armoricain, disposant d'un bien moindre soutien par les aquifères que dans la partie est de la région.

L'année 2016 a vu la finalisation par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture et le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations du système d'avertissements crues soudaines (appelé « Vigicrues Flash ») qui sera déployé au niveau national en début d'année prochaine avec un abonnement gratuit possible par les communes. Cinq communes en Normandie participent à son expérimentation depuis septembre 2016 : Bonneville-la-Louvet (Calvados) sur la Calonne, Bagnoles-de-l'Orne (Orne) sur la Vée, Épernon (Eure-et-Loir) sur la Drouette, et Saint-Pierre-de-Varengeville et Villers-Ecalles (Seine-Maritime) sur l'Austreberthe.

Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin

Le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie et le président du comité de bassin ont lancé officiellement la démarche d'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique le 9 février 2016. à l'échelle régionale. Cette démarche a été pilotée dans le cadre des commissions territoriales de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au moyen de deux forums de l'eau dédiés au changement climatique, à Caen en mai 2016 et à Giverny en septembre. La DREAL a apporté sa contribution à ce plan. Le bilan de la démarche a été présenté au comité de bassin Seine-Normandie du 1er décembre 2016.



La mer et le littoral

Une année de projets et d'événements en mer et sur le littoral normand

LA DREAL a accompagné les organisateurs d'événements et les porteurs de projets, avec le souci constant de rechercher les meilleurs équilibres entre gestion durable des ressources et développement des activités.

Quelques chiffres

27 nouvelles « ZNIEFF » mer ont été validées pour la Normandie par le Muséum National d'Histoire Naturelle en mars 2016, faisant de la région l'une des premières de métropole à disposer d'un tel inventaire patrimonial en milieu

dossiers ont fait l'objet en 2016 d'un avis de la DREAL au titre de leurs impacts ou incidences sur les milieux marins et littoraux.

Manifestations nautiques, chantiers de travaux littoraux ou aménagements de plage ont été nombreux tout au long de l'année. On peut citer, en particulier, le Championnat d'Europe de char à voile à Bretteville-sur-Ay ou le départ de la course en solitaire de Deauville. On note aussi divers travaux de génie civil dans les centrales nucléaires de Flamanville et de Penly, le rechargement de la plage de Barneville-Carteret ou les aménagements provisoires sur le domaine maritime dans le cadre du départ du Tour de France cycliste dans la Manche.

Les enquêtes administratives de cultures marines ont porté sur de nombreux réaménagements ou déplacements de concessions et sur des changements d'usages. La planification du développement économique de la conchyliculture a significativement progressé avec l'évaluation environnementale puis la révision des trois schémas départementaux des cultures marines, respectueux des équilibres nécessaires entre diversification de l'activité et respect des écosystèmes littoraux à long terme. Les principaux dossiers ayant fait l'objet d'une analyse environnementale et d'un avis ont été:

- le projet d'implantation de deux fermes pilotes hydroliennes dans le raz Blanchard au large de la Manche,
- le dossier de levée des risques puis le pré-rapport d'étude d'impact du parc éolien de Dieppe - Le Tréport (Seine-Maritime),
- les constructions de lignes électriques « Interconnexion France-Angleterre 2 » et « France-Alderney-Britain », ainsi que le remplacement du câble « Normandie 1 » au large du Cotentin,
- · le nouveau site de clapage des sédiments du Grand Port Maritime de Rouen, sur le site du Machu en Baie de Seine,
- la concession d'extraction de granulats « Granulats Marins Havrais » en Baie de Seine également.

Port-en-Bessin (Calvados)





Phoque veau-marin (Phoca vitulina)

La poursuite des études sur les milieux marins, les usages en mer et la valorisation du potentiel économique de la mer et du littoral

La DREAL a commandé les prestations d'études pour la définition des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) mer du Golfe Normand-Breton. Ce programme se déroulera sur deux ans. Dans le même temps, le Muséum National d'Histoire Naturelle a définitivement validé les périmètres des ZNIEFF de la Baie de Seine. La mise à disposition de ces inventaires sur les sites Internet de la DREAL et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel est effective et permettra d'améliorer la prise en compte de l'environnement marin et la sécurité juridique des projets.

Les études de suivi ou d'évaluation des ressources exploitables préalables à la délivrance des autorisations administratives de pêches et de cueillettes professionnelles ont permis d'encadrer dans des conditions

satisfaisantes l'exploitation des coques et des salicornes, en respectant les équilibres entre les besoins des professionnels concernés et le maintien des milieux en bon état de conservation.

Les analyses de risques de dégradation des habitats marins par les engins de pêche ont été poursuivies en Baie de Seine orientale par l'Agence des Aires Marines Protégées et le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins, sous le pilotage de la DREAL. Elles permettent de mieux connaître les pratiques des pêches côtières et de cerner les dispositions réglementaires envisageables pour une exploitation durable.

Les actions prescrites par le programme de surveillance, validé en 2015, du Plan d'Actions pour le Milieu Marin, sont entrées en phase opérationnelle. Dans ce cadre, le suivi aérien des populations

de phoques gris et de phoques veauxmarins de la Baie des Veys et de la Baie du Mont Saint-Michel a, par exemple, permis de confirmer la bonne santé des deux colonies de reproduction de ces espèces en Normandie.

Le processus de désignation de sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale a été lancé par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le ministre de la Défense. Le préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord, en charge du secteur « Nord Bretagne », a confié une mission d'analyse et d'expertise à la DREAL Normandie afin de collecter et mettre en perspective les données environnementales existantes puis pour examiner les interactions entre usages professionnels et oiseaux ou mammifères marins à protéger.

Natura 2000 en mer: premier Document d'Objectifs de la façade Manche – Mer du Nord

Le Docob du site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » a été approuvé, résultat d'un long travail sur un espace complexe, désigné pour les habitats, les poissons, les mammifères et les oiseaux marins.

Des mesures de gestion, ciblées et proportionnées, ont été définies par l'Agence des Aires Marines Protégées et le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins, opérateurs du site, avec la participation constructive des usagers, pêcheurs, collectivités, naturalistes, usagers des loisirs nautiques et des services de l'État. Ces mesures valent évaluation des incidences pour l'activité de pêche professionnelle.



La prévention des risques technologiques et la sécurité industrielle

Quelques chiffres

d'autorisation d'exploiter instruits en moins d'un an (35 sur 40)

PPRT approuvés ou soldés sur 21 PPRT prescrits

8 000 km

de pipeline

industriels de la région soumis à autorisation

sites SEVESO dont 53 sites SEVESO seuil haut

236 sites IFD

Les actions de la prévention des risques industriels

La DREAL assure, auprès de Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, de Laurent FISCUS, préfet du Calvados, de Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, de Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche et d'Isabelle DAVID, préfet de l'Orne, une mission de police environnementale auprès des établissements industriels. Cette tâche est réalisée par l'inspection des installations classées. Ses missions couvrent la vérification de la conformité des sites avec la réglementation environnementale française ou européenne, mais aussi leur maîtrise des impacts environnementaux locaux et des risques pour la santé et la sécurité des riverains.

Elles se traduisent par deux grandes actions: l'encadrement réglementaire, avec l'instruction de l'autorisation ou de la cessation d'activité des sites industriels. et la surveillance des installations avec une présence importante des inspecteurs sur le terrain.

La DREAL est également chargée du suivi des équipements sous pression et des canalisations de transport d'hydrocarbures et de distribution de gaz. Elle assure aussi les instructions des études de danger des grandes infrastructures de transport de matières dangereuses, dans les ports par

exemple. Pour le suivi des carrières de matériaux, la DREAL assure également les missions d'inspection du travail.

L'inspection des installations classées participe aux actions de retour au bon état des milieux et de la préservation de la santé des populations notamment via :

- · la prescription des meilleures techniques disponibles pour les différents secteurs industriels.
- · la recherche et la réduction des substances dangereuses dans l'air et dans l'eau.
- la reconversion des friches industrielles, pour limiter la consommation d'espace vierge,
- · la protection des captages d'alimentation en eau potable.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été instaurés par la loi du 30 juillet 2003 pour maîtriser l'urbanisation et les usages au voisinage des établissements « SEVESO seuil haut », c'est-à-dire ceux présentant les risques technologiques accidentels les plus importants. L'objectif de ces plans est, tout d'abord, de mettre en place des mesures de réduction des risques à la source, prescrites aux exploitants

de ces établissements. Il s'agit ensuite d'assurer la protection des personnes par différentes dispositions qui peuvent concerner le bâti et les usages existants comme les projets futurs.

En Normandie, 21 PPRT ont été prescrits dont 3 concernent de grosses zones industrielles : le Havre, Port-Jérôme et Rouen. Le PPRT de Port-Jérôme a été approuvé le 7 août 2014.

Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, a approuvé le PPRT du Havre le 17 octobre 2016. Deux PPRT restent à approuver dans la région, celui de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, et celui de Petit-Couronne. Ces PPRT font partie des plus vastes de France. De nombreux travaux sont en cours avec les industriels, collectivités et partenaires économiques pour limiter au maximum les éventuelles mesures foncières dans des zones fortement urbanisées, tout en garantissant la sécurité des riverains et des populations.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), animé par la DREAL, est un lieu d'échange privilégié pour les acteurs

locaux : partage de connaissances, échange d'informations, concertation et mise en place de mesures de prévention. Les Commissions de Suivi de Sites (CSS) ont été installées dans la région autour des sites SEVESO et de sites de traitement des déchets. Elles sont des lieux d'information et permettent des échanges sur l'ensemble des thématiques relatives aux impacts des sites industriels.

Le PPRT du Havre

Prescrit par arrêté préfectoral du 17 février 2010, le PPRT du Havre est particulièrement complexe car il concerne 16 établissements et 5 communes, dont Le Havre et Gonfreville l'Orcher. Il a été approuvé le 17 octobre 2016 par la préfète de Seine-Maritime. Les échanges relatifs à la mise en œuvre des dispositions du plan sont d'ores et déjà engagés entre les différentes parties prenantes. Cela concerne notamment le financement des mesures foncières et l'accompagnement technique et financier des propriétaires de logements, objet de prescriptions de travaux de réduction de la vulnérabilité. Le règlement du PPRT prévoit une prise en charge totale des travaux prescrits aux particuliers du fait d'une contribution complémentaire de TOTAL, de Gonfreville l'Orcher et de la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH).

La directive IED

Depuis 1996, la Directive « IPPC » (Integrated Prevention Pollution and Control), définissait au niveau européen

une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles entrant dans son champ d'application. Elle était fondée sur trois principes directeurs :

- l'obligation de délivrance d'une autorisation d'exploiter prenant en compte la limitation des émissions dans l'air, l'eau et les sols,
- le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) définies dans des documents de référence appelés « BREF » (Best available techniques REFerence document),
- le réexamen périodique de l'autorisation des établissements.

Dans un souci de cohérence, de clarification et de rationalisation, l'Union européenne a adopté le 24 novembre 2010 la directive relative aux émissions industrielles dite directive « IED ». Elle a été transposée dans le droit français le 2 mai 2013.

Son chapitre II traite de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD) et introduit les principales modifications suivantes :

- un champ d'application élargi,
- le renforcement du rôle des BREFs : la directive IED prévoit que les valeurs limites d'émission n'excèdent pas les niveaux d'émission des meilleures techniques disponibles décrits au sein des BREFs,
- le réexamen effectué dans les 4 ans après l'adoption du BREF relatif à l'activité principale,



Zone portuaire du Havre (Seine-Maritime)

- l'obligation de réaliser un « rapport de base » définissant l'état du sol et des eaux souterraines dès lors que l'installation implique l'utilisation ou la production de substances ou mélanges spécifiques,
- la mise en œuvre obligatoire de plans et programmes d'inspections.

Les premiers réexamens ont commencé en 2012. Pour l'instant, sont principalement concernés en région :

· les verriers (6 établissements

- concernés dans la région) dont la conformité était attendue pour 2016,
- les cimentiers (2 établissements concernés dans la région) dont la conformité est attendue pour 2017,
- les papetiers (9 établissements concernés dans la région) dont la conformité est attendue pour 2018,
- les raffineries (2 établissements concernés dans la région) dont la conformité est attendue également pour 2018.



La prévention des risques naturels

Sur les risques naturels, l'année 2016 a surtout été marquée par une forte mobilisation, sous l'impulsion des cinq préfets de département et avec les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M)), pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques inondation (PPRi) et Risques littoraux (PPRL) mais aussi des Stratégies Locales de Gestion du Risque inondation (SLGRi). Ces deux démarches complémentaires, déclinées sur les territoires à enjeux, visent à protéger les populations des risques d'inondation et à réduire la vulnérabilité des territoires exposés. L'année 2016 a été également, pour la nouvelle DREAL Normandie, l'année de création d'une équipe d'inspecteurs de la sécurité des ouvrages hydrauliques, propre à la région.

La stratégie locale de gestion du risque inondation de Rouen-Louviers-Austreberthe

La déclinaison française de la directive européenne sur les inondations du 23 octobre 2007 prévoit plusieurs étapes pour aboutir localement, sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI), à une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRi). Cette stratégie est co-portée par les collectivités et les services de l'État. L'année 2016 a été consacrée à l'élaboration des stratégies

locales des 7 TRI de la région.

La DREAL a tout particulièrement porté, en lien avec les DDTM de Seine-Maritime et de l'Eure, l'élaboration de la stratégie locale du TRI interdépartemental de Rouen-Louviers-Austreberthe. Sous l'égide de la préfecture de Seine-Maritime et de Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture, et de la préfecture de l'Eure, un travail collaboratif associant le Service

Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED-PC), la Métropole Rouen-Normandie, le Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe Saffimbec (SMBVAS) et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) a débouché sur un diagnostic du territoire quant à sa vulnérabilité aux risques d'inondation. Un programme d'actions a été proposé. Les collectivités concernées ont été fortement parties prenantes des 3 comités de pilotage.

Le projet de stratégie locale a été construit suivant les quatre objectifs du Plan de gestion des Risques Inondation (PGRI) du Bassin Seine-Normandie :

- · réduire la vulnérabilité des territoires,
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
- mobiliser tous les partenaires via le maintien et le développement de la culture du risque.

Chacun des partenaires a pris en charge

un des quatre objectifs et la DREAL Normandie a assuré la coordination des travaux, la rédaction des parties générales du document et la mise en forme en vue de la consultation publique. La coordination du travail de rédaction s'est faite grâce à de très nombreux échanges, notamment lors de 6 comités techniques restreints. Une présentation en comité technique élargi aux représentants des services de l'État, des collectivités territoriales et des parties prenantes a été faite en étape intermédiaire, avant la présentation générale en comité de pilotage (COPIL). Le projet de stratégie locale a ainsi été présenté à toutes les parties prenantes en préfecture de Seine-Maritime le 22 juin 2016 lors d'un COPIL. Le document a été mis en consultation du 15 septembre au 15 novembre 2016. Le TRI de Rouen-Louviers-Austreberthe couvre 160 communes situées sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. La démarche associe 20 parties prenantes.



L'étude sur les digues de Seine

La loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé, à partir du 1er janvier 2018, une compétence obligatoire et exclusive pour les communes et leurs groupements : la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI. Il appartient désormais aux collectivités de définir leur système d'endiguement pour protéger la population des risques d'inondation et de submersion et l'approche doit désormais être obligatoirement globale,

Le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

La création de la DREAL Normandie en 2016 s'est accompagnée du renforcement de l'équipe d'inspecteurs du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les DREAL de Bretagne et de Picardie apportaient jusqu'à présent un appui respectivement aux DREAL de Basse-Normandie et de Haute-Normandie pour l'inspection des diques et barrages de la région. Depuis le 1er janvier 2016, le contrôle est assuré par une équipe régionale intégrée à la DREAL Normandie.

par système d'endiguement, et non plus par tronçon de digues.

Le Conseil Départemental de Seine-Maritime est actuellement gestionnaire, avec les grands ports maritimes du Havre et de Rouen, d'une grande partie des diques de Seine. Afin de préparer le transfert de la gestion de ces ouvrages aux collectivités, le Conseil Départemental a décidé de lancer une étude de préfiguration des systèmes d'endiquement le long de la Seine, pour les ouvrages dont il est le gestionnaire. Il a, pour ce faire, mandaté un bureau d'études, IRSTEA. La DREAL accompagne la démarche du Conseil Départemental et la complète sur les secteurs non couverts en mandatant le CEREMA pour y réaliser la démarche.

L'étude du Conseil Départemental a fait l'objet d'un premier rapport présenté en septembre 2016.

La démarche se poursuit : l'étude sera prochainement mise à disposition des intercommunalités qui prendront la compétence GEMAPI, et les études de dangers des systèmes d'endiguements définis seront réalisées, avec le Grand Port Maritime de Rouen, également gestionnaire de plusieurs de ces ouvrages.



Digue de Seine

La stratégie de défense contre la mer dans la Manche

La défense contre la mer représente un enjeu majeur pour la Manche compte tenu de son linéaire côtier particulièrement important et de plusieurs secteurs fortement exposés aux risques littoraux accentués lors de tempêtes et de grandes marées. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche, a décidé d'élaborer une stratégie départementale de défense contre la mer. La DREAL contribue activement, aux côtés de la DDTM, à la mise en œuvre de cette stratégie décidée par le préfet. Elle a ainsi, en 2016, apporté sa contribution à son écriture. Dans le cadre de la future prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), une information des collectivités sur les ouvrages de protection contre les risques d'érosion

et de submersion marine, présents sur leur territoire, est en cours. Une étude sur les conditions de submersion marine a été réalisée sur plusieurs sites ateliers et des tests de l'outil développé sont programmés pour l'hiver 2016-2017. Des expertises de terrain avec la DDTM, notamment sur le tracé des bandes de précaution, ont été réalisées. La DREAL contribue, enfin, à travers sa participation à différents ateliers, aux réflexions en cours portées par le syndicat mixte du Pays de Coutances pour l'écriture, avec les collectivités locales, d'une stratégie de gestion du trait de côte. Celle-ci vise à définir des orientations en termes d'aménagement du territoire à court, moyen et long terme. Différents scénarios y sont étudiés, et notamment l'hypothèse du repli stratégique.



L'énergie, l'air et le climat

Les énergies marines renouvelables

Les parcs éoliens en mer

Les projets de parcs éoliens en mer de Courseulles (parc de 450 MW avec 75 éoliennes de 6 MW) et de Fécamp (parc de 498 MW avec 83 éoliennes de 5MW) ont obtenu les autorisations administratives en 2016. Le projet de parc éolien du Tréport (parc de 496 MW avec 62 éoliennes de 8 MW) s'est vu confirmé dans ses choix techniques à l'issue de la phase de levée des risques, en juin 2016. Les dossiers de demandes d'autorisations sont actuellement en cours d'élaboration pour un dépôt au premier trimestre 2017.

Les fermes pilotes hydroliennes

Les deux projets de fermes hydroliennes au raz Blanchard (projet NEPTHYD de 5,6 MW avec 4 hydroliennes et projet Normandie Hydro de 14 MW avec 7 hydroliennes) ont fait l'objet d'une instruction des demandes d'autorisation courant 2016 avec une enquête publique conduite pendant l'été 2016 débouchant sur un avis favorable de la commission d'enquête.

L'un des porteurs de projet s'est finalement retiré. L'autre projet devrait voir le jour rapidement.

Opération d'immersion de l'hydrolienne dénommée « L'Arcouest », au large de l'île de Bréhat



L'interconnexion FAB et IFA2

Les projets normands d'interconnexion France-Angleterre, Interconnexion France-Angleterre 2 (IFA2) et France-Aurigny-Grande-Bretagne (FAB), s'intègrent dans un projet plus global de renforcement des connexions entre le Royaume-Uni et le continent avec pour objectif de porter à terme les capacités d'échanges entre la France et la Grande-Bretagne à 6 GW contre 2 GW aujourd'hui. Ces nouvelles capacités d'échanges réparties sur plusieurs points du territoire sont portées par RTE et permettent d'assurer plus de sécurité, en cas de panne sur une des liaisons, et une meilleure efficacité par une répartition des flux sur les réseaux nationaux. L'enquête publique du dossier IFA2 s'est déroulée pendant l'été 2016 et a conduit à un avis favorable. Le dossier relatif à FAB a été déposé en juin.



Photovoltaique sur bâtiment agricole à Fouqueville (Eure)

Les énergies renouvelables

La méthanisation

En 2016, 5 nouveaux méthaniseurs ont été mis en service en Normandie. Les demandes d'autorisation de 2 méthaniseurs sur les communes de Bellengreville dans le Calvados, et Messei dans l'Orne, ont été instruites. Ces deux unités permettront de valoriser près de 300 tonnes de biomasse par jour. L'injection dans le réseau de transport ou de distribution de gaz est de plus en plus privilégiée par rapport à la production d'électricité par cogénération.

Le photovoltaïque

Outre les deux projets de ferme photovoltaïque, lauréats de l'appel d'offres national, en fin d'année dernière, dans l'Orne et le Calvados, avec des panneaux au sol pour une puissance totale de 16 MWc*, 12 lauréats ont été désignés en Normandie pour l'appel d'offres concernant des panneaux sur bâtiments pour une puissance totale de 2,7 MWc. La DREAL instruit les dossiers des candidats et accompagne les lauréats dans la phase de mise en œuvre des projets.

L'éolien terrestre

En 2016, 7 parcs ont été mis en service représentant une puissance totale de 80 MW. 5 parcs sont en cours de construction pour une puissance totale de 51 MW. Avec une puissance cumulée en Normandie de 577 MW et malgré des disparités entre départements, la filière contribue pleinement aux objectifs de développement des EnR.

La qualité de l'air, appel à projet villes respirables

L'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », lancé en 2015, a pour objectif de faire émerger des « villes-laboratoires » volontaires qui expérimenteront des mesures ambitieuses pour la qualité de l'air afin de faire baisser sensiblement, dans un délai de 5 ans, la pollution. En Normandie, 2 territoires ont candidaté et ont été retenus comme lauréats : la Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération du Havre. Ces collectivités s'engagent à mettre en place un programme d'actions en faveur

de la qualité de l'air pour les 5 prochaines années. Elles bénéficieront d'un appui financier et méthodologique de la part du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer avec le fonds de financement de la transition énergétique, et de l'ADEME. Les actions proposées pourront être aidées jusqu'à un million d'euros par lauréat. Sous l'autorité de la préfecture, la DREAL accompagne ces territoires dans le montage et l'élaboration de leurs actions.

(*) MWc : mégawatts crête. La puissance « crête » d'une installation photovoltaïque, aussi appelée puissance « nominale », désigne la puissance maximale que celle-ci peut délivrer au réseau électrique



Le développement durable et l'économie circulaire

La rencontre régionale ville durable

La rencontre ville durable organisée par la DREAL Normandie, le 27 octobre 2016 à Lisieux, a porté sur une question majeure de l'aménagement, celle de la gouvernance participative du projet : comment réunir les conditions d'une réelle participation des habitants à la transformation de leur cadre de vie ? L'objet de cette rencontre était de

proposer des exemples de démarches et de méthodes et de partager les savoir-faire et les expériences. Des témoignages de collectivités engagées dans des démarches participatives avec les habitants ont permis de dégager des leviers d'action pour dépasser le simple seuil consultatif et intégrer la parole habitante dès la

phase de conception des projets, pour une véritable co-élaboration avec les habitants. Ont ainsi été présentés le projet d'écoquartier de Douvres-la-Délivrande dans le Calvados et le projet de la Métropole Rouen Normandie en Seine-Maritime, pour la conversion d'un ancien hippodrome en parc urbain. Les services de l'État, les services des collectivités et les associations sont venus nombreux participer aux débats de cette journée.

L'accompagnement des associations

En 2016, sous l'autorité de Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, la DREAL Normandie a soutenu les initiatives susceptibles de contribuer à la sensibilisation, à l'information ou l'éducation en matière d'environnement et de développement durable et de participation au débat public. Les thématiques concernées

ont porté notamment sur la transition énergétique pour la croissance verte, la prévention du changement climatique et son accompagnement, la préservation de l'environnement et de la biodiversité et la lutte contre le gaspillage alimentaire. 38 projets ont été financés pour un montant d'aides globales de 182 740 €.





Les démarches territoriales de développement durable

Sous l'autorité de la préfecture de région, la DREAL a organisé en 2016, avec l'appui de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie qui dépend de la région, une première rencontre du réseau des territoires durables à l'échelle de la nouvelle Normandie. Cette journée a permis aux participants d'exprimer leurs besoins pour les années à venir.

Dans le cadre de sa participation aux comités de pilotage du dispositif « Écoles

et Établissements du Développement Durable » (EEDD) du Rectorat de Rouen, la DREAL a participé à la labellisation de 4 établissements scolaires candidats.



Construction d'un lotissement à Fontaine-Étoupefour (Calvados)

Le programme National de Synergies Interentreprises

L'écologie industrielle et territoriale constitue un des piliers de l'économie circulaire. Afin d'accélérer son déploiement, une expérimentation visant à créer des synergies entre entreprises et basée sur une méthodologie anglaise a été lancée dans quatre régions françaises par l'Institut de l'Économie Circulaire. La Normandie fait partie des régions expérimentatrices et trois territoires se

sont portés volontaires en 2016 pour tester cette méthode : la Métropole Rouen Normandie, la communauté d'agglomération Seine Eure, la communauté d'agglomération Caux Seine Agglomération, en collaboration avec le réseau des CCI et de l'association GRANDDE et avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région.

Dans un premier temps, les « praticiens », animateurs recrutés dans les territoires, ont organisé des ateliers où les entreprises participantes ont échangé leurs « offres » et « demandes » en ressources matérielles ou immatérielles. En moyenne 40 entreprises ont répondu présentes à chaque atelier et 350 synergies potentielles ont été détectées.

La deuxième phase est maintenant lancée avec l'objectif pour les praticiens de concrétiser un maximum de ces synergies et accompagner les entreprises dans leur mise en œuvre.

La DREAL Normandie apporte son expertise sur les questions réglementaires relatives à l'utilisation des déchets.

Les colloques économie circulaire

La France s'est fixé un objectif de 70 % de valorisation matière des déchets du secteur du BTP d'ici 2020. Afin de sensibiliser la profession et la maîtrise d'ouvrage à cet enjeu, la DREAL a contribué à l'organisation de deux évènements :

 le 3 mars 2016, à Évreux, 140 personnes issues des services de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises de travaux publics et des bureaux d'études ont participé à la journée technique organisée par le CEREMA Normandie-Centre, l'Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux et la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie sur la valorisation de matériaux alternatifs dans les travaux d'infrastructures. Plusieurs tables rondes présentaient des retours d'expérience de chantiers ayant utilisés des matériaux de déconstruction, des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux, des sédiments de dragage, des matériaux traités à la chaux, entraînant de nombreux échanges dans l'assemblée.

 le 13 octobre à Rouen, l'Association Régionale pour l'Environnement du Bâtiment et des Travaux Publics (ARE BTP) a organisé une matinée technique sur la gestion et la valorisation des déchets du bâtiment avec participation de 70 personnes. Après présentation du contexte réglementaire, des outils de gestion sur chantier, des filières de valorisation existantes, les possibilités du réemploi et de l'intégration de matériaux de seconde main ont été présentées et débattues.



L'évaluation environnementale

La réforme de l'évaluation environnementale

Le décret du 11 août 2016 fixe la liste des plans et programmes relevant des différentes autorités environnementales. Ce décret a pour conséquence de réduire le nombre de projets soumis systématiquement à avis et d'augmenter ainsi le nombre de projets soumis au cas par cas.

L'autorité environnementale est tenue d'émettre dans les délais une décision de soumission ou de dispense d'étude d'impact. La DREAL a mis en ligne sur le site internet les outils et procédures pour faciliter la saisine de l'autorité environnementale par les élus et les bureaux d'études et a mis à jour les références réglementaires.

La mise en place de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale de Normandie (MRAe)

La mission régionale d'autorité a été mise en place en mai 2016 dans le cadre de la réforme de l'autorité environnementale. Cette réforme vise à renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités environnementales locales.

La DREAL Normandie apporte son appui à la MRAe, en préparant des avis.

La MRAe de Normandie est notamment compétente pour les plans et programmes.

Ses travaux ont commencé en juillet 2016 avec un rythme d'une commission tous les 15 iours environ. 12 réunions ont eu lieu. 68 décisions de cas par cas et 21 avis ont été signés.

Le bilan 2016 des avis de l'autorité environnementale

Concernant les plans et programmes, l'année 2016 a été marquée par une notable augmentation du nombre de dossiers déposés pour avis. En outre, la nature des dossiers s'est modifiée sensiblement en matière d'urbanisme car ont été déposés des dossiers plus stratégiques, tout particulièrement des PLU intercommunaux, des PLU et des schémas d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

66 demandes d'avis ont été traitées et 116 demandes d'examen au cas par cas ont été déposées et traitées. 12 documents d'urbanisme ont été soumis à évaluation environnementale. Concernant les projets, l'année 2016 est également marquée par une augmentation notable du nombre de dossiers instruits, 92 demandes d'avis sur des projets ont été traitées et 71 examens au cas par cas ont été

Quelques chiffres

345 dossiers déposés en 2016 contre 309 en 2015 soit 11,6 % d'augmentation.

Les données départementales

187 cas par cas (projets et plans et programmes), dont :

- 68 en Seine-Maritime,
- 56 dans le Calvados.
- 36 dans l'Eure.
- 21 dans la Manche,
- 6 dans l'Orne.

avis (projets et plans et programmes), dont:

- 57 en Seine-Maritime,
- 35 dans le Calvados,
- 28 dans l'Eure,
- 24 dans la Manche,
- 14 dans l'Orne.



Le Havre de la Vanlée (Manche)

déposés et traités. 6 projets ont été soumis à étude d'impact.

En parallèle, de nombreux maîtres d'ouvrage ont anticipé la prise en considération des enjeux environnementaux de leurs projets,

dès l'amont, en sollicitant un cadrage préalable auprès du Pôle Évaluation Environnemental de la DREAL qui a ainsi conduit près de 50 cadrages préalables en 2016.

Quelques projets et plans-programmes remarquables en 2016

Parmi les projets et plans-programmes soumis à avis de l'autorité environnementale en 2016, certains se sont singularisés par la qualité de leur évaluation environnementale ou de leur étude d'impact et/ou de leur intérêt économique. On peut citer notamment :

- la création du poste source électrique 90 000/15 000 volts à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime);
- · l'unité de méthanisation à

Bellengreville (Calvados);

- · la centrale photovoltaïque de Rai (Orne);
- le tramway de Caen (Calvados);
- · les schémas départementaux des structures des exploitations de cultures marines (Manche, Calvados, Seine-Maritime);
- le PLU de Louvigny (Calvados) ;
- le PLU de Créances (Manche).

La diffusion et la valorisation des profils environnementaux régionaux

La Normandie dispose aujourd'hui de deux profils environnementaux correspondant aux périmètres des anciennes régions. Ces documents dressent un état des lieux de l'environnement dans ses grandes composantes: climat, air, eau, biodiversité, mer et littoral, sols, soussols et paysages.

Au cours de l'année 2016, les profils environnementaux de Normandie ont été transmis et présentés aux différents partenaires, associations, collectivités, bureaux d'études, commissaires enquêteurs afin de permettre la diffusion de la connaissance de l'état de l'environnement ainsi que la bonne





appropriation des enjeux et orientations sur le territoire.

Un premier travail d'harmonisation des informations, indicateurs et cartographies a été réalisé en vue de la création d'un service web spécifique « Profil environnemental de Normandie ».

















www.normandie.developpement-durable.gouv.fr Rubrique « Autorité environnementale »



Les contrôles des transports et des véhicules

La sécurité routière

Au sein de la DREAL, l'observatoire régional de sécurité routière contribue à l'application de la politique nationale de sécurité routière.

Il édite chaque mois un bilan provisoire de l'accidentalité sur les routes de la région, et chaque année un bilan définitif. En 2016, les travaux de l'observatoire du comportement des usagers en matière de vitesse notamment, ont été poursuivis. La DREAL, en 2016, a apporté son appui aux préfectures de département et aux directions départementales des territoires et de la mer pour les actions locales de sécurité routière qui ont porté notamment sur l'alcool, les jeunes et les 2 roues motorisés.

Les contrôles des transports

La DREAL assure des missions de contrôle qui contribuent au respect des règles de concurrence à l'échelle européenne, à l'amélioration des conditions de travail des conducteurs et à la sécurité routière. Les contrôleurs des transports terrestres ont procédé en 2016, sur l'ensemble de la région, au contrôle sur routes de plus de 5 000 véhicules dont plus de 40 % immatriculés à l'étranger. Les constats effectués ont porté notamment sur le non-respect des temps de conduite et de repos, du code de la route et d'autres réglementations relatives au transport routier. Ces constats ont débouché sur près de 2 000 infractions, dont plus de 10 % de nature délictuelle.

Le transport de matières dangereuses fait également l'objet d'une vigilance particulière, avec un taux de plus de 11 % des véhicules contrôlés.

Des contrôles ont en outre été engagés dans 200 entreprises de transport de la région.

Des actions spécifiques de lutte contre le cabotage irrégulier et le travail illégal ont été conduites sur routes et en entreprises, notamment dans le cadre des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraudes (CODAF), ainsi que dans le domaine du déménagement. Enfin, plus de 3 000 véhicules de tous tonnages ont été pesés : près d'un tiers de ces véhicules se sont révélés en surcharge.

En Normandie, plus de 3 500 entreprises sont inscrites aux registres des professionnels du transport, transport de marchandises, transport de voyageurs

et commissionnaire de transport. En 2016, la DREAL a enregistré plus de 300 inscriptions nouvelles et un peu moins de radiations d'entreprises de transport.

Près de 400 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées par la DREAL, dont une centaine en transport léger.

La moitié des 13 centres de formations professionnelles pour les conducteurs routiers agréés en Normandie a fait l'objet en 2016 d'opérations de contrôle.

Contrôle routier au Pont de Tancarville (Seine-Maritime)



Le contrôle des véhicules

En 2016, la DREAL a réalisé une trentaine de réceptions par type de véhicules construits en série, auprès des constructeurs de véhicules de la région, de véhicules agricoles en particulier, et plus de 1 200 réceptions à titre isolé de véhicules construits à l'unité, de véhicules importés ou de véhicules modifiés après immatriculation.

Près de 800 certificats d'agrément pour des véhicules de transport de matières dangereuses et plus de 200 attestations d'aménagement pour des transports en commun de personnes, ont été établis. Sur les 353 centres de contrôle technique de véhicules légers, 80 ont fait l'objet d'une visite de surveillance de l'installation en 2016. Une centaine de visites de supervisions inopinées a été réalisée. Ces visites ont permis de superviser près de 200 contrôleurs. Enfin, 12 centres ont fait l'objet d'un nouvel agrément.

Plus de 30 visites de surveillance ont été menées au sein des centres de contrôle technique de poids lourds de la région, afin de superviser le contrôle de plus de 50 véhicules. Ces supervisions ont concerné 30 contrôleurs et 17 centres parmi les 25 que compte la région.

3 centres ont fait l'objet d'une visite approfondie des installations.

Plusieurs dizaines de contrôles de véhicules déjà réalisés par les contrôleurs des centres ont été renouvelés en présence des agents de la DREAL. Près de 35 % des contrôleurs de la région ont été supervisés.

Enfin, les 3 organismes agréés pour le contrôle des citernes de transport de matières dangereuses ont fait l'objet d'une dizaine de visites de surveillance inopinées. Chacun de ces organismes a fait l'objet d'une visite de ses installations.



La DREAL contribue, au travers de différentes démarches, à l'animation du secteur des transports.

- La démarche de réduction des émissions de CO₂ par les transporteurs s'est traduite en 2016 par le nouvel engagement d'une dizaine d'entreprises signataires de la charte d'engagement volontaire et par la labellisation « Objectif CO₂ » d'une entreprise de Normandie parmi les 14 premières labellisées au niveau national.
- L'observatoire social des transports a publié son tableau de bord annuel, ainsi qu'un dépliant sur les différents modes d'accès à l'activité professionnelle de transport léger de personnes. Sera également publié prochainement un dépliant sur les documents à présenter lors d'un contrôle routier ou en entreprise.
- L'extension, à l'ensemble de la Normandie, du protocole visant à favoriser l'accès des femmes aux métiers du transport routier a été engagée en 2016.





Le management de la connaissance et l'appui aux projets

Le management de la connaissance dans la DREAL s'appuie sur un service transversal qui assure la gestion, la capitalisation et la valorisation des données et en partie la production par ses compétences en information géographique, statistiques, documentation et gestion de la donnée.

La DREAL conduit une action pluriannuelle portant sur l'accompagnement des projets et des porteurs de projets et la mise à disposition des données est un élément de cet accompagnement.

Mettre à disposition

La DRFAL a en 2016 :

 produit un nouvel atlas présentant la région Normandie au travers de plusieurs thèmes : eau, biodiversité, énergie, prévention des risques,

- infrastructures et mobilité durable, paysages et sites, urbanisme, aménagement et habitat. Les cartes sont également téléchargeables à partir de la cartothèque de la DREAL;
- rendu ses données environnementales accessibles dans un répertoire unique, le catalogue de GéoNormandie, outil partenarial État-Région de partage de l'information géographique ouvert aux collectivités;



- géolocalisé les avis de l'autorité environnementale et les périmètres des mesures compensatoires et diffusé ces données grâce à l'outil Carmen;
- publié une analyse du parc locatif social;
- publié une rubrique internet dédiée aux « Données, cartes et publications ».

Agir en partenariat

La DREAL a poursuivi ses liens :

- avec les partenaires de l'information géographique, en contribuant à l'extension du périmètre de la CRIGE, Coordination régionale de l'information Géographique,
- avec l'INSEE, en menant une étude de la filière énergie dont les résultats seront publiés en 2017,

Quelques chiffres

sur la rubrique « Données, cartes, publications » du site internet de la DREAL

sur les cartes CARMEN - 7 thèmes cartographiés: Patrimoine naturel, Risques, Eau, Sites et paysage, Aménagement, Sols pollués, Transports + « ma carte » à créer

visites par mois sur les données communales

séries de données SIG accessibles au grand public sur internet

aux demandes externes d'informations statistiques

Pour en savoir plus

Atlas 2016: www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-normandie-a-son-atlas-a991.html

GéoNormandie: www.geonormandie.fr/accueil

Registre des mesures compensatoires (au sein de la carte thématique « Nature, biodiversité, géodiversité ») :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map

Données cartes et publications : http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/donnees-cartes-et-publications-r37.html





- avec les services de l'État qui portent en région les politiques prioritaires du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable (DDT-M, DDCS-PP, DIRM), en mettant à disposition de tous, les études de chacun, avec une lettre électronique « l'Actualité des études ».
- avec les collectivités territoriales du littoral manchois pour valoriser la connaissance produite sur le changement climatique et le fonctionnement des hydrosystèmes littoraux dans le cadre de la démarche prospective « Notre littoral pour demain ».

Moderniser

La DREAL s'est également engagée dans des démarches de modernisation de

l'accès à la connaissance. Elle a animé un atelier de co-construction d'un nouvel accès simplifié à ses données, associant porteurs de projet et administration, dans le cadre d'une démarche de « design de service ». Elle a également participé aux réflexions nationales sur l'archivage électronique des ressources numériques et la gestion électronique des documents. Elle a aussi engagé une acculturation interne aux enjeux de l'open data.

Intégrer et faciliter

Enfin, dans une approche intégratrice et facilitatrice permettant d'accompagner les porteurs de projets, la DREAL a :

- · préparé en 2016, l'autorisation environnementale.
- · intégré dans son système de management de la qualité et de l'environnement un processus relatif à la gestion transversale des dossiers complexes et à enjeux,
- · mis en place un questionnaire rapide en ligne pour préciser les attentes des interlocuteurs de la DREAL sur leurs besoins en données : « Dites-nous ce que vous cherchez à la DREAL ».

La cartographie des avis de l'autorité environnementale

Une cartographie interactive a été publiée sur l'outil Carmen pour accéder aux avis de l'autorité environnementale délivrés par la DREAL.

Les avis sont localisés ponctuellement au centre du périmètre du projet.

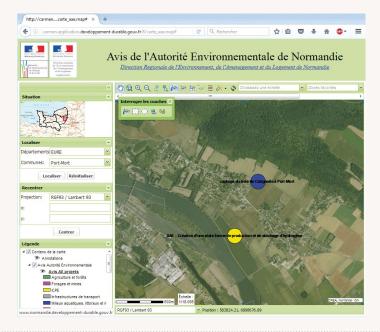
Ils sont numérisés au format pdf et accessibles en visualisation et téléchargement par clic sur le projet concerné.

Les avis numérisés sont également accessibles depuis la base de données communales de la DREAL Normandie.

Carte interactive des avis de l'autorité environnementale :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/carte_aae.map Base de données communales :

http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/





Les fonctions supports régionales

Le Service du Pilotage Régional regroupe l'ensemble des fonctions assurées par la DREAL au niveau régional :

- l'appui au responsable déléqué des budgets opérationnels de programmes (RBOP),
- l'appui au responsable de la zone de gouvernance des emplois (RZGE),
- l'appui au responsable régional des ressources humaines (RRH),
- l'élaboration du plan régional de développement des compétences et du programme régional de formation en liaison avec l'ensemble des services de la région et du CVRH de Rouen,
- les fonctions mutualisées pour d'autres services de la région telles que la gestion administrative et la paye des agents, le service social et la médecine de prévention.

Le pilotage régional

Dans le contexte nouveau de la fusion des deux régions constituant désormais la Normandie, les fonctions de RBOP délégué ont été assurées en 2016, sous la responsabilité de Nicole KLEIN, préfète de région Normandie, préfète de Seine-Maritime, qui a présidé en octobre la séquence stratégique du dialogue de gestion afin d'échanger avec la secrétaire générale du MEEM et du MLHD et les directions d'administration centrales. L'action de résorption de la vacance de postes a été poursuivie en 2016 avec l'appui volontariste de la Direction des Ressources Humaines du ministère. Cet appui a permis l'affectation de 82 agents dans les services de la région avec 57 recrutements et 25 affectations en solde net de mutations.

Le Pôle d'Appui au Pilotage Régional a poursuivi son rôle de coordonnateur de la fonction RH régionale pour l'harmonisation de l'ensemble des procédures collectives : promotions, régimes indemnitaires, mobilités, des agents affectés dans les 13 directions employant, en région, des agents du ministère. La commission administrative paritaire régionale pour le corps des adjoints administratifs a été également recomposée, et s'est réunie 3 fois.

L'instance de concertation régionale a été constituée et a été réunie le 6 décembre.

Les ressources humaines régionales

En 2016, un cycle de formation au développement soutenable des territoires de la Normandie et à la conduite de projet a été mis en place. Une conférence sur l'histoire de la Normandie a été organisée le 28 novembre au musée des Beaux Arts de Caen et a réuni 110 participants. Six nouvelles sessions de formation au management ont été organisées pour tous les nouveaux cadres de la région. Une journée interrégionale de sensibilisation à la transition énergétique pour la croissance verte a été organisée pour l'ensemble des équipes des services déconcentrés du nord et de l'ouest de la France et a réuni plus de 200 participants.

La gestion administrative et la paye

En 2016, les agents du Pôle de Gestion Administrative et de Paye, comportant une équipe à Rouen et une équipe à Caen, ont poursuivi le très important travail de fiabilisation des carrières des agents dans le système d'information RH et ont assuré chaque mois la paye d'environ 3 300 agents.

Les pôles retraite de Rouen et de Caen ont réalisé la fiabilisation des comptes individuels retraites (CIR) et transmis, au service des retraites de l'État, le dossier des agents qui souhaitaient prendre leur retraite.

Budget en M€ d'autorisation d'engagement 2016

La médecine de prévention

Les médecins de prévention de Rouen et de Caen ont assuré le suivi médical de l'ensemble des agents de la DREAL. Ils ont participé a la démarche d'évaluation des risques liés à la fusion et à l'intégration au travail des personnes en situation de handicap.

BOP régionaux et BOP centraux	Montants 201	Montants 2016 (M€ en CP)			
bor legionaux et bor tennaux	Tous services	part DREAL			
Urbanisme-Territoires et Amélioration de l'Habitat	7,96	0,43			
Paysages-Eau-Biodiversité	7,12	6,36			
Prévention des risques	0,46	0,37			
Infrastructures et services de transports	19,91	17,67			
Sécurité et affaires maritimes pêche et aquaculture	4,31				
Sécurité et éducation routières	0,62				
Énergie, climat et après mines	1,20	1,20			
Commissariat général au développement durable	0,09	0,09			
Fonctionnement, formation et action sociale	2,46	1,61			
Masse salariale et dépenses de personnel	110,38				
Total	154,51	27,73			

Le service social du travail

Le bureau du service social du travail assure le suivi social des agents du ministère employés en région et des directions et établissements publics pour lesquels une convention a été signée.

Il propose un accompagnement des agents et l'encadrement dans le domaine de l'amélioration des conditions

de vie au travail et de vie personnelle des agents et en matière de prévention des risques psychosociaux.

Le bureau du service social du travail s'est aussi investi dans l'accompagnement et l'insertion des agents en situation de handicap.

De l'aide individualisée... Elle intervient don les différents services et a un rôle de veille et d'alerte sur les situations de travail difficiles. Elle peut proposer des actions collectives et participer aux différentes instances (CHSCI, CLAS...) mais auxsi aux groupes de travail qui s'organisern dans les services (cellule de veille, groupe RH).





Les fonctions supports de la DREAL

Le Secrétariat Général, chargé des fonctions support de proximité de la nouvelle DREAL Normandie, œuvre en synergie et en transversalité au bon fonctionnement des services, en mettant à leur disposition les moyens et ressources nécessaires.

En 2016, le service a vécu une année charnière en menant de front l'accompagnement des services nouvellement fusionnés et sa propre réorganisation, à l'aune d'une démarche qualité intégrée dans tous les volets de ses activités.

Les ressources humaines : trois chantiers majeurs

Le pré-positionnement des agents

Engagé fin 2015, le macro-organigramme de la DREAL Normandie a permis le prépositionnement des agents entre janvier et mars 2016 dans un contexte où 176 postes ont été soit substantiellement modifiés, soit transférés, soit supprimés. Ce dispositif, basé sur la concertation avec les représentants du personnel et l'information des agents, avait un double objectif : donner la possibilité à chaque agent d'exprimer un avis sur les propositions de poste et vérifier que chaque agent soit affecté sur un poste qui lui convienne.

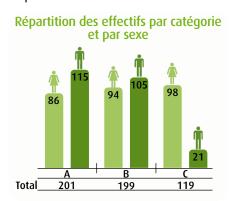
Le dialogue social

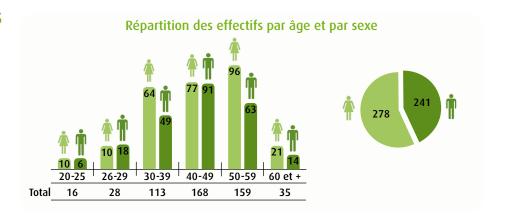
Face à l'ampleur de la réorganisation de la DREAL sur les conditions de travail des agents et l'enjeu d'un dialogue social de qualité, une démarche de tierce expertise RH a été menée par un cabinet extérieur afin d'éclairer la Direction sur les conséquences de la fusion. À l'issue de cet audit, un plan de prévention des risques liés à la fusion a été élaboré conjointement avec les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le plan de requalification

Dans une démarche de reconnaissance professionnelle, par le ministère, de ses agents, un plan de requalification d'agents de catégorie C vers la catégorie B sur 5 ans a été mis en place.

La DREAL Normandie compte, au titre de 2016, 2 agents promus grâce à ce dispositif.





Organisation et fiabilisation de la chaîne financière

Le Bureau des Finances et des Marchés Publics s'est mis en ordre de marche en se structurant autour de ses 3 missions principales : l'animation du réseau budgétaire, le pilotage et le suivi des crédits de fonctionnement et le conseil auprès des services métiers dans la rédaction et le suivi des marchés publics. Il réalise notamment un contrôle des dossiers d'engagement, assure l'interface entre les services et le Centre de Prestations Comptables

Mutualisé pour tous les actes de la DREAL, accompagne les services pour la passation de leurs marchés publics en identifiant la possibilité d'application de clauses d'insertion sociale.

En 2016, le bureau s'est consacré plus particulièrement à la fiabilisation des circuits financiers de la DREAL par l'élaboration d'un processus de contrôle interne comptable généralisé à l'ensemble des activités de la DRFAL.

BOP DREAL Normandie	Dotation 2016 (M€ en AE)
Urbanisme-Territoires et Amélioration de l'Habitat	0,32
Paysages-Eau-Biodiversité	6,03
Prévention des risques	0,66
Infrastructures et services de transports	23,52
Sécurité et affaires maritimes pêche et aquaculture	
Sécurité et éducation routières	0,00
Énergie, climat et après mines	1,21
Commissariat général au développement durable	0,34
Fonctionnement, formation et action sociale	0,35
Masse salariale et dépenses de personnel	1,71
Total	34,14

Documentation et archives

La construction d'une offre numérique généralisée

L'innovation numérique a marqué l'activité des services de documentation et d'archives de Rouen et de Caen dans leurs missions de valorisation de la mémoire et des ressources communes ainsi que de production d'une offre documentaire attractive et optimisée. Ainsi, les services participent activement aux groupes de travail ministériels sur

la mise en place d'une offre de gestion électronique des données (GED) et la construction d'une plate-forme mutualisée d'archivage électronique ministériel (SIAMAE).

L'offre documentaire a pu être développée tout en maîtrisant les achats par les services numériques des prêts inter-bibliothèque et l'accès au kiosque numérique interministériel.

L'assistance juridique

Une nouvelle offre de service interne Une mission « affaires juridiques » s'est crée autour de 3 objectifs principaux :

- l'analyse et le conseil juridique auprès des services de la DREAL,
- le suivi des contentieux impliquant la DREAL et ses différents prestataires de services,

participation active à l'animation d'un réseau régional des correspondants juridiques.

L'action de cette mission s'est déjà concrétisée par une sécurisation juridique accrue des arrêtés de délégation et des décisions de subdélégation de la DREAL.

La logistique et l'immobilier

Une transformation spatiale majeure

La fusion des services a conduit à une réorganisation spatiale majeure des deux sites du siège de la DREAL, se traduisant par le déplacement de 182 postes de travail et la réalisation de nombreux travaux de réfection et de réaménagement de bureaux. De gros travaux ont été également réalisés sur le site de Caen : remplacement de la verrière et suivi de la construction d'un immeuble de 700 m² destiné à accueillir la division Normandie de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Une démarche éco-responsable ambitieuse

Les enieux sociétaux et environnementaux portés par la DREAL sont traduits dans l'activité quotidienne du bureau : recours à des établissements et services d'aide par le travail ou à des entreprises de réinsertion, mise aux normes des locaux en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, conduite d'une politique de déplacement écoresponsable et participation à la préservation de la biodiversité, avec des projets d'installation sur différents sites de ruchers, d'hôtels à insectes et de nichoirs.

Le service informatique au cœur de la politique d'innovation

L'innovation informatique au service de l'harmonisation des outils internes

La mise en place d'un domaine bureautique commun a engendré la migration de tous les postes de travail et des profils informatiques des agents vers cet espace unique. L'assistance informatique à distance avec numéro d'appel unique a été généralisée.

L'innovation informatique au service de l'écoresponsabilité

Le fonctionnement bi-site a conduit à développer l'utilisation d'outils facilitant le travail des équipes : la visioconférence,

la web-conférence, l'audio-conférence s'intègrent ainsi progressivement dans les pratiques quotidiennes de travail. Le déploiement d'une infrastructure de virtualisation a également généré des économies substantielles en termes d'achat, de maintenance et de services.

L'innovation informatique au service du public

Les applications web « forage » et « cours d'eau » destinées aux professionnels et aux particuliers, qui facilitent leurs démarches et réduisent les délais d'instruction, ont été développées et mises en ligne.



Le management de la qualité

Sur le chemin de la qualité...

La démarche qualité, basée sur le principe d'amélioration continue, a été un outil structurant pour le pilotage et l'harmonisation des pratiques, contribuant ainsi au bon fonctionnement de la DREAL Normandie pendant cette période de mise en place. Les objectifs fixés cette année étaient les suivants :

- mettre en place une organisation adaptée et connue de tous pour bien fonctionner,
- · apporter des services de qualité en garantissant l'égalité de traitement et en conservant la proximité au territoire,
- porter de l'attention aux agents, aux cadres et veiller au bien être des équipes,
- poursuivre les initiatives en matière de responsabilité sociétale et de maîtrise de l'empreinte environnementale.

Afin de mieux comprendre les attentes de nos usagers, nous mettons à disposition depuis 2016 un baromètre externe, accessible depuis la page d'accueil de notre site internet. Cette enquête en ligne nous permet de recueillir les remarques et suggestions de nos usagers. Les premières réponses déposées (117 au total) sont très encourageantes, avec une perception globale de la DREAL Normandie à 7,2/10.

Sur la base des enjeux du territoire, et en complément des données issues de ce baromètre externe, le système de management de la qualité et de l'environnement se construit progressivement. À terme, ce système a vocation à couvrir l'ensemble des activités de la DREAL Normandie, et à répondre aux exigences des normes

ISO 9 001 et ISO 14 001. Nous sommes aussi toujours très attentifs à l'accueil de nos usagers, et nous travaillons à la mise en œuvre des engagements du référentiel Marianne : cette année, les unités départementales du Havre, de Rouen Dieppe et de l'Eure ont maintenu leur labellisation, et celle de la Manche a obtenu pour la première fois cette reconnaissance externe.

Enfin, les nouveaux usages liés au développement du numérique nous invitent à revoir nos façons de faire : nous y travaillons quotidiennement, afin de répondre toujours au mieux à l'attente des usagers et de faciliter en même temps les conditions de travail des équipes de la DREAL.

La responsabilité sociétale de la DREAL

La DREAL Normandie est particulièrement attentive:

- · à l'égalité des chances femmeshommes et à la promotion de la parité,
- à la promotion de « l'ascenseur social », avec notamment l'aide à la préparation aux examens et aux concours,
- · à la contribution à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap ou des personnes fragilisées,
- à l'insertion sociale au sens des clauses sociales dans les marchés publics que nous passons.



Le covoiturage à la DREAL, une démarche écoresponsable

L'éco-responsabilité

La démarche d'éco-responsabilité déployée à la DREAL Normandie vise à favoriser et promouvoir un fonctionnement plus respectueux de l'environnement, et s'articule notamment autour des objectifs suivants :

 réduire les consommations de matières premières et d'énergie. Le contrat de performance énergétique mis en place sur le site de la rue Dufay à Rouen a permis, depuis 2012, 14 % d'économie d'énergie par an par rapport à la consommation de référence avec prise en compte du climat;

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées au transport : le passage en format Normandie a nécessité davantage de déplacements, il faut poursuivre les actions sur le covoiturage et développer l'utilisation des transports en commun;
- mieux valoriser les déchets : des conventions peuvent être signées avec des établissements scolaires permettant de donner une seconde vie aux ordinateurs :
- · développer l'écoresponsabilité de chacune et de chacun, au travail comme à la maison;

- accroître la part des achats écoresponsables;
- restaurer la biodiversité;
- être en conformité réglementaire.

En 2016, la continuité des actions engagées précédemment a été poursuivie. L'année 2017 sera consacrée à la refonte du programme de management environnemental et l'adaptation du plan d'actions au nouveau périmètre normand de la DREAL.

La communication

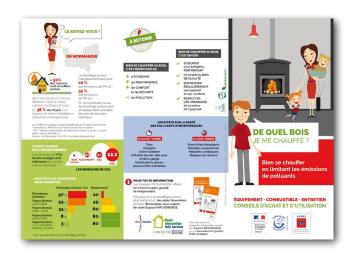
La Mission Communication de la DREAL Normandie est chargée de la communication interne de la DRFAL et de la coordination de la communication externe sous l'autorité de la préfecture de région et des préfectures de départements. En 2016, l'accent a été mis sur la communication interne et notamment sur la cohésion des équipes dans un fonctionnement en bi-site. Ainsi deux séminaires des cadres et deux assemblées générales du personnel ont été organisés. 10 « jeudi de la DREAL », à Rouen, et « vendredi de la DREAL », à Caen, sur différentes thématiques portées par la DREAL, ont également été organisés.

La Mission communication a diffusé cinq lettres internes aux agents et une lettre interne spécifiquement consacrée au séminaire des cadres de juin.





Les publications



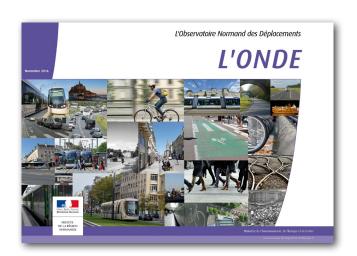






















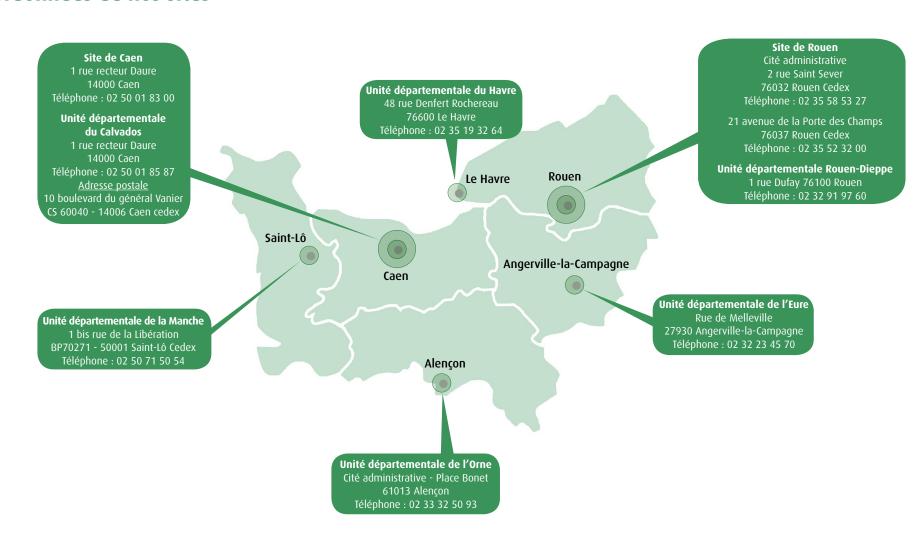


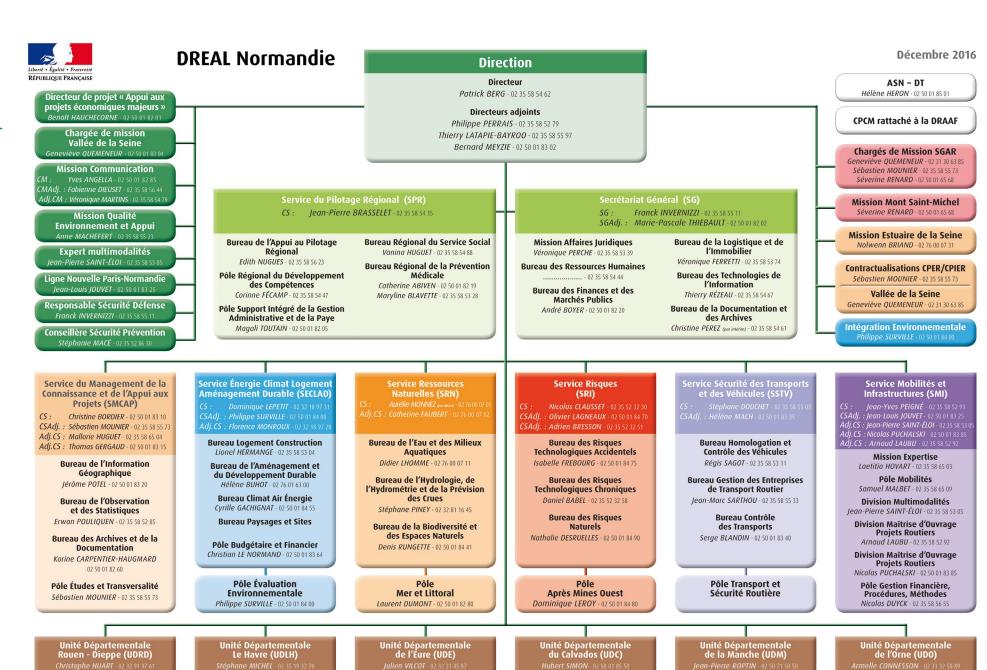




La localisations de nos implantations et l'organigramme

Coordonnées de nos sites





Contrôle Technique des Véhicules CS : Chef(fe) de Service

Inspection des Installations Classées

CSAdj.: Chef(fe) de Service Adjoint(e)

Inspection des Installations Classées

Adj.CS : Adjoint(e) au Chef(fe) de Service

CM : Chef(fe) de Mission

Inspection des Installations Classées

CMAdj.: Chef(fe) de Mission Adjoint(e)

Inspection des Installations Classées

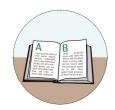
Adj.CM: Adjoint(e) au Chef(fe) de Mission

SG : Secrétaire Général

Inspection des Installations Classées

Inspection des Installations Classées

SGAdj. : Secrétaire Général Adjoint



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	CPER	Contrat de Plan État-Région
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement	CPIER	Contrat de Plan Interrégional État-Région
ADSTD	Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux	CRIEC	Cellule Régionale d'Information Économique et de Concertation de la
Anah	Agence nationale de l'habitat		construction et des Travaux Publics
BBC	Bâtiment Basse Consommation	CRIGE	Centre Régional de l'Information Géographique
BEMA	Bureau Eaux et Milieux Aquatiques	CSA	Caux Seine Agglo
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service	CSS	Commissions de Suivi de Sites
BREF	Best available techniques REFerence documents	DCE	Directive Cadre sur l'Eau
ВТР	Bâtiment et Travaux Publics	DDSC-PP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection
CAF	Caisse d'allocations familiales		des Populations
CASE	Communauté d'Agglomération Seine Eure	DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
CEI	Commission électrotechnique internationale	DIRM	Directions Interrégionales de la Mer
CERC	Cellule Économique Régionale de la Construction	DOCOB	Document d'objectifs
CEREMA	Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
CLICLINIA	Mobilité et l'Aménagement	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
CERHN	Cellule Économique Régionale de Haute-Normandie	FF00	Logement
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable	EEDD	Ecole et Etablissement du Développement Durable
СНЅСТ	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	EnR	Énergies Renouvelables
CIADT	,,,	EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
Territoire	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	EPF	Etablissement Public Foncier
CIR	Compte Individuel Retraite	EPFN	Etablissement Public Foncier de Normandie
CODAF	Comités opérationnels départementaux anti-fraude	FAB	France-Aurigny-Grande Bretagne
CODAH	Communauté de l'Agglomération Havraise	FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
COFRAC	Comité français d'accréditation	FRTP	Fédération Régionale des Travaux Publics
COPIL	Comité de pilotage	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
СРСМ	Centre de Prestations Comptables Mutualisé	GONm	Groupe Ornithologique Normand

•	•	•	•	

Du	Groupe Régional des Acteurs Normands pour le Développement	PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
	Durable en Entreprise	PMR	Personne à Mobilité Réduite
HAROPA	Alliance du grand port maritime du Havre, du grand port maritime de Rouen et du port autonome de Paris	PPI	Programme Pluriannuel d'Intervention
IED	Industrial Emission Directive	PPRT	Plans de Prévention des Risques Technologiques
	FA2 Interconnexion électrique sous-marine et souterraine entre la France et l'Angleterre	PTRE	Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique
IFAZ		RBOP	Responsable de Budget Opérationnel de Programme
IFPEB	Institut Français pour la Performance du Bâtiment	RGE	Reconnu Garant de l'Environnement
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	RH	Ressources Humaines
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	RTE	Réseau de Transport d'Electricité
IRSTEA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
ISO	l'Environnement et l'Agriculture Organisation internationale de normalisation	SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
Loi ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
МАРТАМ	Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles	SDIR	Schéma directeur immobilier en région
(Loi)	·	SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer	SIG	Système d'Information Géographique
MLHD	Ministère du Logement et de l'Habitat Durable	SIRACED-PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques dee Défense et de Protection Civile
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle		
MRAe	Mission Régionale de l'Autorité environnementale	SLGRi	Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation
MTD	Meilleures Techniques Possibles	SMBVAS	Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe Saffimbec
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République	SMCAP	Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets
ONDE	Observatoire Normand des Déplacements	SNCF	Société nationale des chemins de fer français
ONF	Office National des Forêts	SPC SACN	Service de Prévision des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers Normands
PAC	Porter à connaissance	SPPPI	Secrétariat Permanent pou la Prévention des Pollutions Industrielles
PEE	Pôle Évaluation Environnementale	TEPCV	Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation	TRI	Territoires à Risque important d'Inondation
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration	UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
PLS	Prêt Locati Social	UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
PLU	Plan Local d'Urbanisme		Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
		LINILII	zone naturene u interet etologique, launistique et nonstique

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer Ministère du Logement et de l'Habitat Durable

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie Cité administrative Saint-Sever

76032 Rouen cedex

Tél.: 02 35 58 53 27

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr www.normandie.developpement-durable.gouv.fr